

LA SOCIÉTÉ DU **PLAN NORD**

RAPPORT D'ACTIVITÉ **2017-2018**



La présente publication a été rédigée par la Société du Plan Nord.

La publication est accessible dans le site Web de la Société du Plan Nord :

plannord.gouv.qc.ca/fr/spn

ISSN : 978-2-550-81676-8 (imprimé)

ISSN : 978-2-550-81702-4 (PDF)

Dépôt légal : 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2018

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente du conseil d'administration	4
Message du président-directeur général	5
Faits saillants	6
Fonds d'initiatives du Plan Nord	10
Présentation de la Société du Plan Nord	12
Présentation des résultats	14
Plan stratégique 2016-2020	14
Plan d'action de développement durable 2017-2020	29
La gouvernance	36
L'Assemblée des partenaires	45
La structure organisationnelle	46
Les autres exigences de reddition de comptes	48
Gestion et contrôle de l'effectif	48
Renseignements relatifs aux contrats de service	49
Rémunération des dirigeants pour l'exercice 2017-2018	49
Ressources informationnelles	49
Emploi et qualité de la langue française	50
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	51
Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	51
Audit externe	51
États financiers de la Société	52
Annexe A – Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord	72
Annexe B – Liste des membres de l'Assemblée des partenaires	79

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



C'est avec plaisir que les membres du conseil d'administration ont approuvé le Rapport d'activité 2017-2018 de la Société du Plan Nord qui témoigne des nombreux efforts déployés par son équipe pendant l'exercice.

En cette troisième année d'existence de la Société du Plan Nord, le conseil d'administration a suivi avec grand intérêt les nombreux projets d'investissements et de développement qui ont généré des retombées importantes pour l'ensemble des communautés du territoire du Plan Nord.

D'ailleurs, les membres du conseil d'administration sont à même de constater les retombées positives engendrées, encore cette année, par le Fonds d'initiatives du Plan Nord dans plusieurs communautés du territoire du Plan Nord.

Le Programme de développement de serres communautaires pour lequel une enveloppe annuelle de 600 000 \$ est prévue a également retenu l'attention du conseil d'administration de la Société. Ce programme suscite beaucoup d'intérêt sur l'ensemble du territoire du Plan Nord.

Le conseil d'administration se réjouit aussi que les populations du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, du secteur de Schefferville et de la Basse-Côte-Nord bénéficient déjà du plan de développement des télécommunications soutenu par la Société.

Je souhaite remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur implication au cours de la dernière année. Je félicite également les employés de la Société du Plan Nord, au nom de tout le conseil d'administration, pour leur détermination et leur professionnalisme dans l'accomplissement de l'ensemble des mandats de la Société du Plan Nord.

C'est grâce à cette équipe que la Société du Plan Nord assure son rôle de coordination de l'action gouvernementale, de soutien au développement des communautés et des entreprises, et ce, dans une perspective de développement durable du territoire nordique du Québec. Je suis fière de voir que le bilan des réalisations de la Société du Plan Nord est plus que jamais tangible dans les communautés établies au nord du 49^e parallèle.

La présidente du conseil d'administration,

Élizabeth Blais



Village de Kuujuaq. Photo: Société du Plan Nord

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



La Société du Plan Nord a connu une croissance rapide au cours de la dernière année. Il n'y a aucun doute, la Société s'impose désormais comme un acteur essentiel du développement durable du territoire nordique.

Devant la diversité des dossiers traités, la Société du Plan Nord

a su démontrer qu'elle était un organisme d'une grande flexibilité, qui s'adapte rapidement. Cela nous a permis de faire avancer de nombreux projets qui nous permettront de réaliser plusieurs de nos priorités.

Le gouvernement du Québec a notamment annoncé un plan majeur d'investissement pour le développement des installations de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, un partenariat mis sur pied par la Société du Plan Nord, à Sept-Îles. Un montant de 30 millions de dollars est déjà réservé pour 2018. Les investissements des prochaines années contribueront à répondre aux besoins grandissants des sociétés minières qui souhaitent accéder au site de Pointe-Noire dans le but d'expédier leur minerai par bateau, à moindre coût.

La Société du Plan Nord a également amorcé la coordination d'un projet pilote de valorisation énergétique des matières résiduelles et de serre commerciale en milieu nordique, à Kuujuaq. Ces installations novatrices assureront l'accès à des fruits et à des légumes frais et nutritifs aux habitants de Kuujuaq et permettront à la communauté d'accroître l'utilisation d'énergie propre, une autre priorité de notre organisation.

Une des principales conditions de réussite du Plan Nord est de faciliter l'accès au territoire situé au nord du 49^e parallèle. Au cours de la dernière année, les gouvernements du Canada et du Québec ont confirmé des investissements de près de 265 millions de dollars pour améliorer la route de la Baie-James, l'une des

infrastructures les plus importantes du Nord québécois, et le chemin de Chisasibi. La Société du Plan Nord contribue au financement de cet important projet.

Le Sommet sur le transport aérien régional, organisé conjointement par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Société du Plan Nord a permis au gouvernement du Québec d'annoncer plusieurs mesures qui permettront d'améliorer le transport aérien régional. Certaines d'entre elles touchent directement le territoire du Plan Nord.

C'est également au cours de la dernière année que le réseau de fibre optique de l'organisme Réseau de communications Eeyou a été inauguré à Oujé-Bougoumou. Les communautés cries d'Eastmain et de Waskaganish ont maintenant accès à un service Internet haute vitesse fiable, un outil nécessaire au développement économique et social du Nord du Québec. La Société du Plan Nord, qui y a contribué financièrement, s'assure de réaliser une autre de ses priorités : améliorer les infrastructures de télécommunications au nord du 49^e parallèle. Nous continuons d'ailleurs de déployer des efforts pour améliorer l'accès à Internet au Nunavik, sur la Basse-Côte-Nord et dans la région de Schefferville.

Le Plan Nord se concrétise à un rythme soutenu. Nous avons travaillé assidûment cette année pour consolider ce grand projet de développement nordique durable.

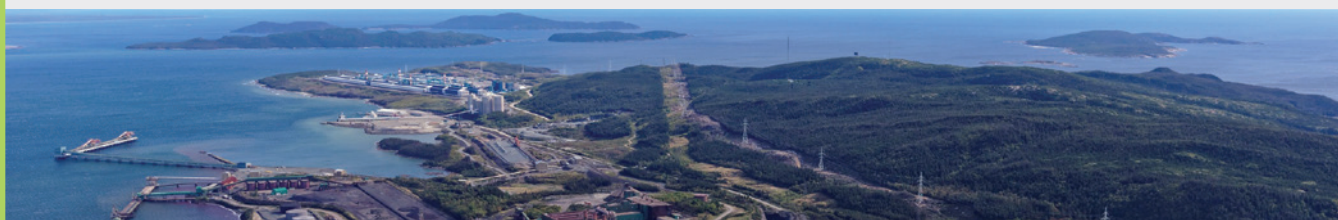
La continuité de notre stratégie pour le Nord québécois est aujourd'hui assurée par le travail concerté des employés de la Société du Plan Nord et de ses partenaires. Je remercie toute l'équipe qui nous permet de déposer ce rapport annuel des plus positifs.

Le président-directeur général,

M. Robert Sauvé

FAITS SAILLANTS

INFRASTRUCTURES MULTIUSAGERS



Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire

- **15 M\$** investis pour la connexion au quai multiusager
- Contrat de transbordement pour la **relance de la mine du lac Bloom**

Annonces des
Principes directeurs
pour le financement de
nouvelles infrastructures

20 M\$

à l'industrie minière pour la
**réfection des chemins
d'accès** multiressources

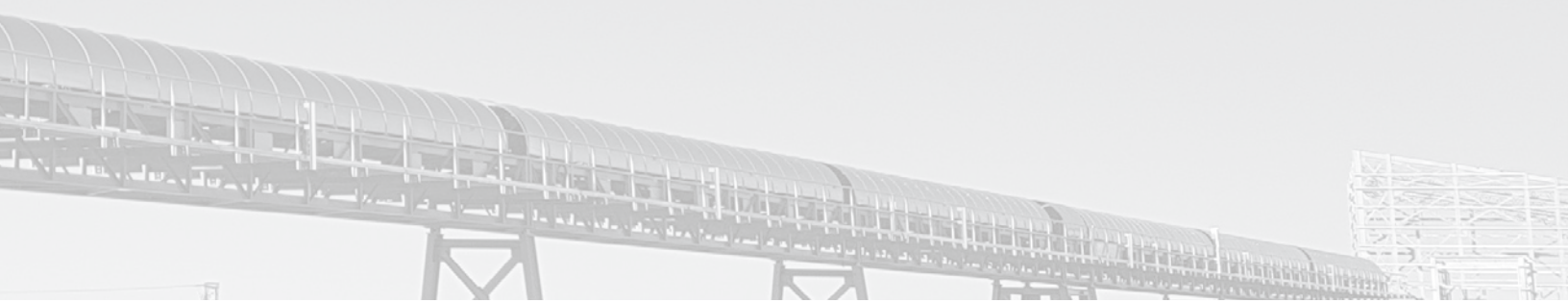


SERRES EN MILIEU NORDIQUE

Lancement d'un **programme d'aide financière**

6 projets en développement

1,4 M\$: valeur totale des projets



PROJETS ROUTIERS

**Prolongement
de la route
138**

232 M\$
réservés

**Réfection
de la route de
la Baie-James**

265 M\$
confirmés en
2017-2018

**Réfection
de la route
389**

468 M\$
prévus

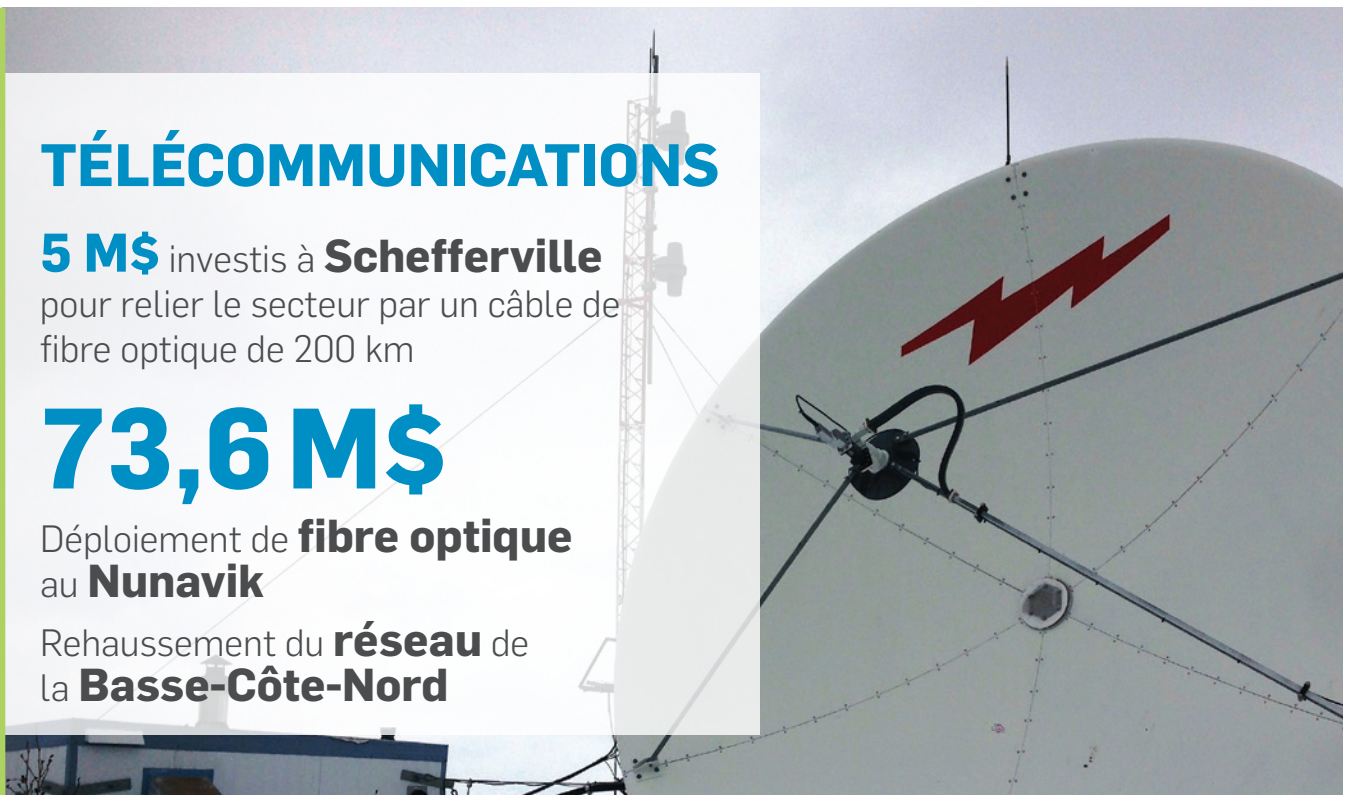
TÉLÉCOMMUNICATIONS

5 M\$ investis à **Schefferville**
pour relier le secteur par un câble de
fibre optique de 200 km

73,6 M\$

Déploiement de **fibre optique**
au **Nunavik**

Rehaussement du **réseau** de
la **Basse-Côte-Nord**



FAITS SAILLANTS

MINISTÈRES ET ORGANISMES

PARTENAIRES ESSENTIELS DU PLAN NORD

11 ententes en vigueur afin d'assurer la réalisation de
37 priorités d'action

Investissements de la Société de près de **56,8 M\$** et investissements publics totaux de **73,6 M\$** au profit du territoire du Plan Nord

SOMMET SUR LE TRANSPORT AÉRIEN RÉGIONAL

**4 consultations
régionales**

Sept-Îles, Gros-Mécatina,
Chibougamau et Kuujuaq

1 étude annoncée

pour évaluer les besoins liés au
transport aérien régional sur le
territoire du Plan Nord



Photo : ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports



Photo: Atikuss

FONDS D'INITIATIVES DU PLAN NORD (FIPN)

101 projets soutenus

5,8 M\$ accordés sur l'ensemble du territoire
du Plan Nord

28 M\$
Valeur totale des projets financés

Effet levier

Un investissement de **1 M\$** par le FIPN génère
4 M\$ en retombées économiques régionales

BUREAU DE COMMERCIALISATION

DES OUTILS PERFORMANTS AU SERVICE DES ENTREPRISES

**Base de données des
entreprises (BDE) au
nord du 49^e parallèle**

Outil de diffusion d'appels d'offres et de
promotion du tissu entrepreneurial du
territoire composé de **4 900 entreprises**.

**Plateforme d'affaires
du Plan Nord**

Outil Web permettant le partage d'information
sur le développement des affaires sur le territoire
pour les **500 membres** de tout le Québec.

FONDS D'INITIATIVES DU PLAN NORD



Un outil de soutien au développement durable du territoire nordique

Le Fonds d'initiatives du Plan Nord (FIPN) participe au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord. Ce Fonds permet de soutenir la réalisation de nombreuses initiatives porteuses et créatrices de richesse en offrant une source de financement adaptée au contexte nordique. Depuis trois ans, le Fonds a soutenu financièrement 151 projets pour près de 9 millions de dollars. La valeur totale des projets se chiffre à près de 45 millions de dollars et a permis la création de 345 emplois (temps plein, temps partiel et saisonnier) dans les communautés situées au nord du 49^e parallèle.

Le FIPN, tout comme le Plan Nord, s'intègre dans une approche de développement durable. Le Fonds appuie et promeut des projets qui génèrent, d'une part, des activités économiques, de l'investissement, de l'emploi et, d'autre part, qui vise le développement et le mieux-être des communautés du Nord, sans oublier la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Ce sont des éléments essentiels d'un développement local et régional structurant et porteur au nord du 49^e parallèle!

Ateliers scientifiques « la mer et le littoral »

Grâce à l'Agence Mamu Innu Kaikusseht (AMIK), des ateliers scientifiques ont été offerts dans les écoles primaires de six communautés innues de la Côte-Nord. Ces ateliers ont permis de sensibiliser 894 élèves aux domaines de la science, et ce, dans le cadre d'une démarche participative, expérimentale, interactive et ludique. Les sondages d'appréciation effectués auprès des jeunes permettent de constater qu'en moyenne 70 % de ces derniers sont davantage intéressés par les sciences à la suite de cet atelier, l'un des objectifs poursuivis par le projet. La participation financière du FIPN a été de 13 726 \$.

Géochimie des eaux souterraines

Le Consortium de recherche en exploration minérale (Consorem) a réalisé, au cours de l'année 2017-2018, une étude portant sur l'applicabilité d'une nouvelle technique d'exploration minérale en profondeur, soit celle de la géochimie des eaux souterraines. Les travaux réalisés ont confirmé le fort potentiel de la méthode pour la détection de corps métallifères enfouis jusqu'à 800 m sous la surface. Ces travaux constituent un avancement important pour l'exploration minérale, permettant le développement d'une nouvelle méthode d'exploration minière adaptée au milieu nordique. L'aide financière du FIPN pour ce projet se chiffre à 94 000 \$.

Photo : ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports



Un écocentre à Schefferville!

La ville de Schefferville, en collaboration avec le Conseil de la nation innue de Matimekush-Lac-John et la Nation naskapie de Kawawachikamach, a procédé à l'aménagement d'un écocentre pour la réception et le tri de différentes matières résiduelles tenant compte du développement industriel et commercial de ce secteur. À cet effet, la gestion des matières résiduelles mieux adaptée à un milieu nordique devient importante dans la perspective de développement industriel que comporte la Fosse du Labrador, notamment en réduisant les déchets enfouis et en diminuant les risques environnementaux grâce à la prise en charge des matières résiduelles dangereuses. La participation financière du FIPN a été de 44 980 \$.



Photo: AMIK

Compact-THOR

Le Groupe MISA coordonne actuellement le développement d'une nouvelle technologie visant à réduire les besoins d'enfouissement des déchets industriels en les rendant valorisables et transportables. Le « Compact-THOR » de l'entreprise Recyclage Ungava sera utilisé à la fois comme un système de conditionnement des déchets intégrant à la fois le tri, le broyage, le compactage, l'emballage, la manutention et la gestion de matières résiduelles. Un tel système comporte des avantages opérationnels, financiers et environnementaux pour les utilisateurs, principalement pour les sociétés minières et les communautés éloignées des grands centres. À terme, le « Compact-THOR » permettra notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées au transport des déchets et prolongera la vie des lieux d'enfouissement. La participation financière du FIPN a été de 100 000 \$.



Photo: Groupe Ungava

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD



Mission

La Société du Plan Nord a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, conformément aux orientations définies par le gouvernement, relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Vision

À l'horizon 2035, la Société du Plan Nord aura contribué, par son leadership, à la mise en valeur du potentiel diversifié du territoire, au bénéfice de ses populations et de tout le Québec, dans le cadre d'un développement durable exemplaire, selon une approche globale, intégrée, cohérente et responsable.

Territoire

Le territoire du Plan Nord s'étend au nord du 49^e parallèle, au nord du fleuve et du golfe du Saint-Laurent. Cela représente 72 % de la superficie du Québec.

Le territoire compte 120 000 habitants, dont un tiers est autochtone, répartis dans 63 communautés.

Il renferme un vaste potentiel minier, forestier, énergétique et touristique à mettre en valeur.



49^{ième} PARALLÈLE

Mandats de la Société

- coordonner la mise en œuvre des orientations relatives au Plan Nord et contribuer financièrement ou de toute autre manière;
- coordonner la réalisation d'infrastructures et, le cas échéant, les implanter ou les exploiter, seule ou en partenariat;
- accompagner et appuyer les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaire, social et économique;
- réaliser des activités de recherche et de développement ainsi que des activités d'acquisition de connaissances du territoire ou y contribuer;
- contribuer à la mise en place de mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici à 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité;
- contribuer à maximiser les retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire du Plan Nord, conformément aux engagements intergouvernementaux et internationaux du Québec en matière de commerce;
- mettre en place un Bureau de commercialisation ayant pour objet de faire connaître aux entreprises locales et régionales, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises québécoises, les besoins en biens et en services des donneurs d'ordre à l'œuvre sur le territoire du Plan Nord;
- conseiller le gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumettra.

Orientations gouvernementales

Principes fondamentaux du Plan Nord :

- un projet planifié et coordonné qui mise sur le partenariat, l'investissement du secteur privé et l'accompagnement des communautés, notamment par la création de la Société du Plan Nord;
- une perspective de développement durable intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales;
- une intervention gouvernementale adaptée aux réalités des communautés locales et autochtones et à l'ensemble du territoire nordique;
- un développement harmonieux, éthique, respectueux des populations autochtones et non autochtones et soucieux de l'égalité entre les femmes et les hommes.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020

Enjeu 1: La mise en valeur du potentiel économique

ORIENTATION 1: Mettre en valeur de manière responsable le potentiel économique diversifié du Nord québécois au profit des populations qui y habitent et de l'ensemble du Québec.

Axes: Infrastructures stratégiques

Maximisation des retombées économiques sur le territoire du Plan Nord et dans tout le Québec

Enjeu 2: Le développement des communautés nordiques

ORIENTATION 2: Soutenir le développement de l'ensemble des communautés sur le territoire du Plan Nord, tant au chapitre de la mise en valeur de leur plein potentiel qu'à celui de leurs conditions de vie.

Axe: Accompagnement des communautés

Enjeu 3: La protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité

ORIENTATION 3: Protéger l'environnement et préserver la biodiversité distinctive du Nord québécois en s'assurant de mettre en place des mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici à 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

Axe: Environnement et biodiversité

Enjeu 4: Une gouvernance performante

ORIENTATION 4: Mettre en place au sein de la Société une gouvernance efficace permettant de réaliser la mission du Plan Nord.

Axes: Implantation d'une approche globale, intégrée, cohérente et responsable

Déploiement de la Société du Plan Nord

Note: Les résultats présentés dans les pages suivantes sont liés au Plan stratégique 2016-2020 de la Société du Plan Nord, disponible dans son intégralité sur le site Internet de la Société au <https://plannord.gouv.qc.ca/fr/spn/documentation/>.

1

La mise en valeur du potentiel économique

ORIENTATION 1

METTRE EN VALEUR DE MANIÈRE RESPONSABLE LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ DU NORD QUÉBÉCOIS AU PROFIT DES POPULATIONS QUI Y HABITENT ET DE L'ENSEMBLE DU QUÉBEC.

Axe : Infrastructures stratégiques

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2017-2018
ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES PORTS STRATÉGIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES UTILISATEURS.	Accès aux infrastructures portuaires de Pointe-Noire, pour tous les utilisateurs.	Infrastructures portuaires de Pointe-Noire accessibles et opérationnelles d'ici à juin 2017.	Cible atteinte en 2016-2017
	Volume d'affaires des infrastructures portuaires soutenues sur le territoire du Plan Nord.	Volume d'affaires aux infrastructures portuaires du territoire du Plan Nord en croissance d'ici à 2020.	En cours de réalisation

Au cours de l'année 2017-2018, la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) a continué d'effectuer les activités de transbordement déjà amorcées depuis l'été 2016 pour le compte de Tata Steel Minerals Canada. En février 2018, la SFPPN a commencé les activités de transbordement pour le compte de Minerai de fer Québec avec qui elle a signé un contrat d'accès à long terme sur une base commerciale. Par ailleurs, des discussions sont en cours pour la signature d'ententes à long terme avec d'autres entreprises qui souhaitent transborder du matériel à Pointe-Noire.

Rappelons que, depuis l'acquisition de la SFPPN par la Société du Plan Nord, des travaux importants ont été réalisés afin de permettre la reprise des opérations et la croissance du volume d'affaires. Les investissements de la Société du Plan Nord favoriseront l'atteinte de la rentabilité de la SFPPN au cours des prochaines années. En 2016-2017, près de 250 000 t de minerai de fer ont été transbordées, alors qu'en 2017-2018, la croissance du volume d'affaires a permis d'atteindre environ 1 million de tonnes aux installations de la SFPPN.

Bientôt, Minerai de fer Québec expédiera un train par jour vers Pointe-Noire, et ce, pour la durée de vie de la mine du lac Bloom. En considérant les activités de ses autres partenaires, la SFPPN prévoit transborder, en 2018, jusqu'à 10 millions de tonnes de minerai de fer.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2017-2018
AUGMENTER LA CAPACITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA DESSERTE FERROVIAIRE ENTRE LA FOSSE DU LABRADOR ET LE PORT DE SEPT-ÎLES.	• Solution optimale définie.	• Solution optimale retenue d'ici à 2018.	• Cible atteinte
	• Solution en cours d'implantation.	• Solution en cours d'implantation d'ici à 2020.	• En cours de réalisation

L'étude de faisabilité d'un troisième lien ferroviaire pour améliorer l'accès à la Fosse du Labrador, réalisée par la firme Canarail, a été rendue publique par la Société du Plan Nord le 21 septembre 2017. Canarail a évalué la faisabilité de la construction d'un nouveau lien ferroviaire multiusager à libre accès pour acheminer le minerai extrait dans les secteurs de Fermont et de Fire Lake jusqu'aux installations de Pointe-Noire, à Sept-Îles, et au meilleur coût possible.

Il ressort de l'étude qu'un lien ferroviaire supplémentaire deviendrait compétitif si les besoins de transport additionnels de minerai s'élevaient à 40 millions de tonnes par année (Mtpa). Dans un premier temps, la solution consiste à utiliser de façon optimale les infrastructures aménagées sur le territoire qui sont en mesure de répondre, à court terme, à la demande des sociétés minières. Les résultats de l'étude de Canarail seront pertinents pendant de nombreuses années, car le potentiel minier de la Fosse du Labrador est important et le tracé envisagé pour acheminer le minerai par train jusqu'à Sept-Îles restera réalisable à long terme.

Par ailleurs, l'acquisition de la SFPPN en mars 2017 vient confirmer la volonté de la Société du Plan Nord d'augmenter la capacité et l'efficacité de la desserte ferroviaire entre la Fosse du Labrador et le port de Sept-Îles. La SFPPN est notamment propriétaire du chemin de fer Arnaud qui relie les installations de Pointe-Noire au chemin de fer Quebec North Shore & Labrador (QNS&L). Ce dernier dessert la Fosse du Labrador. L'accès au chemin de fer Arnaud, dans un contexte multiusager rendu possible par la SFPPN, augmente l'efficacité de la desserte ferroviaire globale entre la Fosse du Labrador et le port de Sept-Îles. Enfin, pour le secteur minier, la desserte ferroviaire doit être reliée à des équipements de transbordement qui ont également la capacité d'absorber les volumes transportés pour l'exportation. À cet effet, la SFPPN a investi plus de 15 millions de dollars pour l'installation d'un convoyeur assurant une connexion entre la cour de transbordement à l'extrémité sud du chemin de fer Arnaud et le quai multiusager du port de Sept-Îles.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2017-2018
SOUTENIR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES VERTES POUR LES COMMUNAUTÉS ET LES ENTREPRISES.	• Plan d'action élaboré.	• Plan d'action élaboré en 2016.	• Cible atteinte en 2017
	• Projet pilote réalisé.	• Un projet pilote réalisé en 2017.	• Cible atteinte
	• Nombre de projets réalisés.	• 3 projets supplémentaires réalisés d'ici à 2020.	• En cours de réalisation

La première cible a été atteinte en 2017 grâce à l'élaboration du plan d'action. Ce dernier a été mis à jour au cours des derniers mois et une action supplémentaire a été ajoutée concernant la production d'une étude sur le potentiel éolien et solaire du Nunavik. Le protocole d'entente pour la production de cette étude sera finalisé en 2018-2019. Le plan d'action prévoit également la réalisation d'une entente de collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les acteurs du Nunavik dans la transition énergétique ainsi que la mise sur pied d'un projet pilote de serre chauffée à partir d'énergie produite par la valorisation de matières résiduelles. À ce sujet, une caractérisation des matières résiduelles a été réalisée au cours de l'année 2017-2018 afin de connaître les quantités et les types de matières résiduelles utilisables à Kuujuaq. Un rapport final a été déposé à la Société du Plan Nord en mars 2018 et permet d'orienter les prochaines étapes.



Bâtiment d'accueil touristique situé à Rivière-au-Tonnerre. Photo : Nova-Pro Développement

En 2017, la Société du Plan Nord a soutenu la réalisation d'un projet pilote visant à installer un système autonome d'énergie hybride combinant l'énergie solaire et éolienne pour réduire la consommation de carburant du groupe électrogène servant à chauffer le bâtiment d'accueil touristique situé à Rivière-au-Tonnerre en Minganie. La mise en œuvre de ce projet permet à l'entreprise qui a développé cette technologie hybride d'évaluer et de tester l'efficacité de celle-ci. Quant à elle, la MRC de la Minganie, propriétaire du bâtiment d'accueil, réduira sa consommation de carburant.

En 2017-2018, quatre projets favorisant le développement des énergies vertes ont été priorisés dans le cadre du Fonds d'initiatives du Plan Nord (FIPN). Ces projets ont bénéficié d'une aide financière totale de 263 000 \$ pour des investissements globaux de 1,45 million de dollars. Outre le projet pilote visant à installer un système autonome d'énergie hybride pour chauffer le bâtiment d'accueil touristique situé à Rivière-au-Tonnerre, les trois autres projets consistent à effectuer des études de faisabilité sur l'introduction d'énergies vertes produites à partir d'énergie solaire ou de biomasse en remplacement des combustibles fossiles sur le territoire d'Eeyou Istchee, au Nunavik et sur la Côte-Nord.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2017-2018
AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD.	- Nombre de nouvelles communautés desservies par la fibre optique. - Nombre de volets du plan directeur de télécommunications du Plan Nord réalisés.	5 nouvelles communautés desservies par fibre optique à partir de 2018. 3 volets complétés d'ici à 2020.	- En cours de réalisation - En cours de réalisation

Depuis février 2017, les communautés crie d'Eastmain et de Waskaganish sont raccordées au réseau de fibre optique de l'organisme à but non lucratif Réseau de communications Eeyou. Ce projet de 22,3 millions de dollars a été réalisé grâce à un appui financier de 6,5 millions de dollars de la Société. Les travaux relatifs au raccordement de trois autres communautés sont en cours et devraient être terminés à la fin de 2018.

Ainsi, un premier volet du plan directeur de télécommunications, celui relatif au territoire Eeyou Istchee BaieJames, a été achevé en 2016-2017. Le deuxième volet consiste à réaliser une étude sur l'implantation d'un réseau de fibre optique par câbles sous-marins pour relier les 14 villages du Nunavik. L'étude a été menée par l'Administration régionale Kativik (ARK) et livrée en avril 2017. Les résultats de l'étude ont permis à l'ARK d'élaborer un plan, en différentes phases, pour le déploiement de la fibre optique.

Pour le dernier volet, qui vise à desservir le secteur de Schefferville par fibre optique, des travaux ont été amorcés à l'automne 2017. Des résultats concrets sont attendus au cours de la prochaine année, notamment l'installation du câble principal de 200 km pour se connecter au réseau global de fibre optique.

Finalement, l'année 2017-2018 a permis de préciser et d'optimiser un projet en développement pour le réseau de télécommunications de la Basse-Côte-Nord. Les démarches réalisées avec plusieurs partenaires, notamment avec des représentants régionaux, ont permis de clairement définir et préciser le projet. Les travaux relatifs au rehaussement du réseau de télécommunications de la Basse-Côte-Nord débiteront dès l'été 2018.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2017-2018
FAVORISER LE PARTAGE DE TOUT TYPE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LEUR FINANCEMENT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES PRINCIPAUX UTILISATEURS.	• Orientations entérinées et en vigueur.	• Orientations entérinées d'ici à décembre 2016.	• Cible reportée — en cours de réalisation
	• Nombre de projets en partenariat soutenus.	• 3 projets soutenus d'ici à 2020.	• Cible atteinte en 2016-2017

En mars 2018, dans le cadre du Plan économique 2018-2019, le gouvernement du Québec a accordé à la Société du Plan Nord une enveloppe de 20 millions de dollars sur deux ans afin de soutenir les entreprises minières réalisant des travaux de réfection majeurs sur des chemins d'accès multiresources. En moyenne, le soutien financier visé pourrait atteindre le tiers du coût de réfection ou d'amélioration des chemins. Cette nouvelle orientation vise à reconnaître les effets positifs des investissements dans les infrastructures de transport, et ce, pour tous les utilisateurs.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit également la mise en place d'un comité sous la responsabilité de la Société du Plan Nord qui aura pour mandat de proposer un cadre de financement des nouvelles infrastructures multiusagers et qui devra reposer sur des principes tels que :

- donner accès à des territoires isolés présentant un fort potentiel de développement et pouvant favoriser l'accès à des populations locales enclavées;
- bénéficier au plus grand nombre d'utilisateurs potentiels;
- desservir au moins deux projets dont la probabilité de réalisation est élevée et dont l'acceptabilité sociale est démontrée.

Depuis sa création, la Société du Plan Nord a soutenu diverses initiatives visant à encadrer et à appliquer des principes multiusagers sur des infrastructures construites au nord du 49^e parallèle.

La Société du Plan Nord, Tata Steel Minerals Canada et Minerai de fer Québec, une filiale de Champion Iron Limited, se sont entendues en avril 2017 sur des principes pour assurer ensemble, dans une perspective d'accès multiusager, la gestion et le développement des infrastructures industrielles de la SFPPN. Les principes fondamentaux d'un tel partenariat sont les suivants :

- accès multiusager aux actifs de la SFPPN;
- partenariat ouvert à l'arrivée de nouveaux utilisateurs;
- services offerts aux meilleurs coûts possible;
- objectif de rentabilité pour le partenariat.

En 2017-2018, des travaux importants ont été réalisés à la SFPPN et le financement de ces travaux a été assumé en partie par les partenaires privés.

Axe : Maximisation des retombées économiques sur le territoire du Plan Nord et dans tout le Québec

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2017-2018
ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'AFFAIRES DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU PLAN NORD.	• Bureau de commercialisation mis en place.	• Bureau de commercialisation mis en place en 2016.	• Cible atteinte en 2016-2017
	• Activités de démarchage réalisées auprès d'investisseurs.	• 3 activités de démarchage annuelles réalisées auprès d'investisseurs.	• Cible annuelle atteinte
	• Nombre d'entreprises implantées ou ayant réalisé un projet sur le territoire.	• 5 entreprises implantées ou ayant réalisé un projet d'ici à 2018. • 10 entreprises implantées ou ayant réalisé un projet d'ici à 2020.	• En cours de réalisation • En cours de réalisation

Le Bureau de commercialisation a pour objet de faire connaître aux entreprises locales et régionales, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises québécoises, les besoins en fournitures et en équipements des donneurs d'ordre actifs sur le territoire du Plan Nord. Sa mise en place a été amorcée en 2015-2016 et ses activités ont continué de se développer en 2017-2018.

En ce sens, l'amélioration et la croissance de la plateforme d'affaires, le développement d'outils et la réalisation d'activités d'accompagnement pour les donneurs d'ordre et les fournisseurs, la préparation d'un portfolio de projets et le démarchage pour l'attraction d'investissements ont été au cœur des actions du Bureau de commercialisation en 2017-2018.

En tout, neuf activités de démarchage ont été réalisées auprès d'investisseurs canadiens et étrangers en 2017-2018. Il convient de souligner les rencontres avec des investisseurs dans le cadre des événements SME's 5th Annual Current Trends in Mining Finance Conference, Mines & Money New York, Mines & Money London, Investment Opportunities in Mining and Renewable Energy Event à New York et au Prospectors and Developers Association of Canada à Toronto où des contacts ont été établis avec des promoteurs en recherche de financement. Enfin, une mission de prospection des investissements dans le secteur minier au Mexique dirigée par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Moreau, a été réalisée en février 2018.

En ce qui concerne l'implantation d'entreprises en 2017-2018, la mine du lac Bloom a été relancée par Minerai de Fer Québec, une entreprise détenue à 36,8% par le gouvernement du Québec. L'annonce officielle a eu lieu le 15 novembre 2017. Pour sa part, le projet DSO de Tata Steel Minerals Canada a commencé ses livraisons de minerai de fer. Les sociétés minières Nemaska Lithium, Métaux BlackRock (mine et fonderie) et Mason Graphite (mine et usine de transformation) sont en phase finale de financement tandis que les projets d'Arianne Phosphate, Minière Osisko et Critical Elements poursuivent leur développement.

En dehors du secteur minier, les employés du Bureau de commercialisation ont accompagné plusieurs entreprises dans la concrétisation de leurs projets, parmi lesquels quatre ont obtenu un financement du Fonds d'initiatives du Plan Nord. La Société poursuit son rôle d'accompagnement des promoteurs.

2

Le développement des communautés nordiques

ORIENTATION 2

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DES COMMUNAUTÉS SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD, TANT AU CHAPITRE DE LA MISE EN VALEUR DE LEUR PLEIN POTENTIEL QU'À CELUI DE LEURS CONDITIONS DE VIE.

Axe : Accompagnement des communautés

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2017-2018
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES.	Nombre de projets soutenus par le Fonds d'initiatives du Plan Nord (FIPN).	Un minimum de 8 projets soutenus par le FIPN par année.	Cible annuelle atteinte
	Nombre de communautés ayant optimisé leur développement socioéconomique.	3 communautés par année ayant optimisé leur développement socioéconomique.	Cible annuelle atteinte

Au cours de l'année financière, 101 projets ont été soutenus dans le cadre Fonds d'initiatives du Plan Nord pour un montant de 5 755 332 \$. La valeur totale des projets financés se chiffre à 28 123 405 \$.

La Société du Plan Nord accompagne les communautés locales et autochtones afin d'améliorer leur qualité de vie, de consolider leur sentiment d'appartenance et de fierté collective, de maintenir les jeunes dans leur milieu et de favoriser la diversification économique. Plusieurs projets en ce sens ont été appuyés par la Société du Plan Nord, notamment dans le cadre de son Fonds d'initiatives du Plan Nord. Mentionnons trois projets qui se sont démarqués en 2017-2018.

Soutien à la mise en œuvre d'un plan de diversification économique de la Ville de Chapais

La Société a apporté son soutien aux acteurs locaux et régionaux afin de développer un plan de diversification économique pour la période 2017-2020. Les cinq axes d'intervention du Plan s'appuient sur un profil socioéconomique et sur un diagnostic. La Ville de Chapais et la Corporation de développement économique de Chapais assurent le leadership de la mise en œuvre de ce Plan avec la collaboration d'acteurs régionaux ainsi que de la Société et de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux (MO) concernés.

Soutien à la diversification économique de Gros-Mécatina par l'agroalimentaire

La Société a soutenu financièrement le développement de trois projets agroalimentaires afin de diversifier l'économie de Gros-Mécatina : production de légumes par la culture sous abris et dans des jardins en permaculture, aménagement de champs

pour la culture du camérisier et projet expérimental pour développer la culture de la chicoutai. Autant de projets qui ont permis à de nombreux travailleurs de relever de nouveaux défis.

Soutien à la Société de gestion du Parc régional des Grandes-Rivières dans la réalisation du projet « Passerelle du 49^e »

La Société a activement soutenu la Société de gestion du Parc régional des Grandes-Rivières de la MRC Maria-Chapdelaine où des investissements de 6 millions de dollars ont été effectués afin d'aménager un nouveau sentier de motoneige et de quad durable de 236 km qui traverse le nord de la région du Lac-Saint-Jean. Le financement de la Société, pour l'étape finale du projet, vise l'achat et l'installation de divers équipements afin d'assurer la sécurité sur l'ensemble du sentier ainsi que l'harmonisation du projet avec les propriétaires de bleuetières établis sur le tracé.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2017-2018
MESURER L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES POPULATIONS DES COMMUNAUTÉS NORDIQUES.	• Outil développé. • Évaluation des changements démographiques et des mouvements des populations du Nord.	• Outil développé à partir de 2017. • Évaluation bisannuelle des changements démographiques et des mouvements des populations du Nord à partir de 2018.	• Cible reportée — en cours de réalisation • À venir

La Société du Plan Nord a mis sur pied un comité interministériel sur la démographie regroupant les principaux ministères offrant des services sur le territoire du Plan Nord et pour lesquels il importe de prévoir l'évolution démographique des populations nordiques. Lors de la rencontre du 18 octobre 2017 du comité, un modèle de projection démographique et d'outil de prospective démospatiale a été présenté aux membres. La perspective est de pouvoir l'utiliser afin de produire les projections démographiques souhaitées. Des modifications devront éventuellement être appliquées aux fonctionnalités du logiciel pour l'appliquer au territoire du Plan Nord.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTAT 2017-2018
FAVORISER L'EMPLOI DANS LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD.	• Nombre d'initiatives mises en place. • Nombre d'emplois créés ou maintenus à la suite de ces initiatives.	• 5 initiatives réalisées annuellement.	• Cible annuelle atteinte

La troisième année d'activités de la Société du Plan Nord a permis de bâtir sur les acquis. Le redémarrage des installations de Pointe-Noire à Sept-Îles, initiative stratégique pour le déploiement du Plan Nord, a permis le maintien de 39 emplois depuis 2015. En 2017-2018, la SFPPN a créé une cinquantaine d'emplois et plus de 50 emplois temporaires relatifs à la construction d'un convoyeur.

En 2017-2018, 257 emplois (temps plein, temps partiel et saisonnier) ont été créés sur l'ensemble du territoire grâce à 101 projets porteurs subventionnés par le Fonds d'initiatives du Plan Nord, par exemple, en agriculture nordique, en économie circulaire, par l'embauche et la formation d'agents de littératie communautaire ou encore par l'établissement de nouvelles entreprises sur le territoire.

Les travaux du Comité sur l'embauche de la main-d'œuvre régionale sur la Côte-Nord se sont poursuivis. L'an 2 du plan d'action lancé en août 2015 a permis de faire progresser le taux d'embauche des salariés domiciliés du domaine de la construction de 61,1 % (en 2015), à 65,1 % (en 2016) et à 68,9 % (en 2017). Le projet pilote en trois volets, lancé en mars 2016, a lui aussi permis de soutenir les travailleurs nord-côtiers de la construction. À titre d'exemple, les résultats de l'an 2 du projet pilote laissent entrevoir une augmentation de plus de 20 % des travailleurs nord-côtiers de la construction sur les trois contrats sélectionnés par Hydro-Québec en 2017. Quant à Emploi-Québec, il a accompagné 12 travailleurs afin qu'ils réorientent leur carrière.

Enfin, en 2017-2018, 3 nouveaux emplois se sont ajoutés aux 10 emplois maintenus dans les bureaux régionaux de la Société du Plan Nord.



Photo: Société du Plan Nord

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2017-2018
ATTÉNUER LES EFFETS ASSOCIÉS AU NAVETTAGE AÉROPORTÉ (FLY-IN/FLY-OUT).	• Mesure des effets.	• Première mesure des effets en 2017.	• Cible atteinte
	• Implantation d'initiatives.	• Deuxième mesure des effets en 2020. • Implantation d'initiatives à partir de 2017.	• À venir • Cible atteinte

La Société du Plan Nord a amorcé, dès 2016-2017, ses travaux afin de mesurer les effets associés au navettage aéroporté. L'objectif est de déterminer où il faut agir pour en atténuer les effets négatifs ou, *a contrario*, pour en accentuer les effets positifs. Pour ce faire, la Société a mis en place un comité interministériel qui a notamment contribué à soutenir les étapes de réalisation d'un projet de recherche dont les travaux ont été lancés en mai 2017. Cette recherche participative, dirigée en partenariat par le Regroupement des femmes de la Côte-Nord (RFCN), la Chaire de recherche sur le développement durable du Nord de l'Université Laval et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, vise à répondre à la question suivante : Quels sont les effets du *fly-in/fly-out* sur les femmes et les communautés du Nord ? Le projet se déroule selon le cadre établi. Les résultats sont attendus pour octobre 2018.

La stratégie industrielle du navettage aéroporté s'accroîtra dans le cadre du développement nordique. Lors de la réunion du 7 décembre 2017 du comité interministériel, une nouvelle initiative a été présentée aux membres quant à la planification d'un projet d'expérimentation. Il vise à définir et à appliquer un ensemble de bonnes pratiques industrielles en matière de planification et de mise en œuvre du navettage aéroporté au Québec. Ce projet pilote permettrait de réfléchir à la façon de faire du navettage aéroporté plus « responsable ». La proposition a reçu l'appui de l'ensemble des membres.

3

La protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité

ORIENTATION 3

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DISTINCTIVE DU NORD QUÉBÉCOIS EN S'ASSURANT DE METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES DEVANT PERMETTRE DE CONSACRER, D'ICI À 2035, 50 % DU TERRITOIRE DU PLAN NORD À DES FINS AUTRES QU'INDUSTRIELLES, À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ.

Axe : Environnement et biodiversité

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2017-2018
CONTRIBUER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE.	Pourcentage du territoire du Plan Nord consacré à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.	50 % en 2035, dont 20 % d'aires protégées en 2020.	En cours de réalisation

Le territoire du Plan Nord compte 12,4 % d'aires protégées sur l'objectif de 20 %, en tenant compte des territoires désignés comme tels et en voie de désignation (rivière Kovik au Nunavik, secteur de la rivière Broadback en Eeyou Istchee Baie-James, grande aire protégée des Caribous-Forestiers-de-Manouane-Manicouagan). En ce qui concerne le 30 % résiduel, les travaux du Sous-groupe de travail sur l'affectation prioritaire de 30 % du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement se sont poursuivis.



Photo : Administration Régionale Kativik

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2017-2018
ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE ET UN PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL.	• Stratégie et plan d'action élaborés.	• Stratégie et plan d'action élaborés d'ici à décembre 2016.	• Intégré au PADD 2017-2020
	• Pourcentage du plan d'action réalisé en 2018 et 2020.	• 50 % du plan d'action réalisé en 2018.	• Intégré au PADD 2017-2020
		• 100 % du plan d'action réalisé en 2020.	• Intégré au PADD 2017-2020

Les actions environnementales de la Société visées par cet objectif ont été intégrées à son Plan d'action de développement durable 2017-2020 (PADD 17-20). La Société est tenue de se doter d'un PADD démontrant sa contribution à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 qui comprend un volet environnemental. Cette façon de faire est cohérente avec les pratiques souhaitées par le gouvernement en matière de développement durable et conjugue l'administration de deux exercices. La reddition de comptes relative au PADD 17-20 se trouve à la section suivante du rapport d'activité.



Milieux humides sur le territoire du Plan Nord. Photo : ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2017-2018
SOUTENIR LES INITIATIVES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ.	• Nombre de projets soutenus.	• 5 projets soutenus annuellement.	• Cible annuelle atteinte

Le Québec est riche du patrimoine unique de la nordicité. Il peut encore compter sur de très vastes étendues de territoires, de lacs et de rivières intacts ou très peu perturbés. La Société soutient des projets qui permettent de protéger l'environnement fragile du territoire du Plan Nord. Grâce au Fonds d'initiatives du Plan Nord, elle a contribué à la réalisation de 15 projets à caractère environnemental en matière, par exemple, d'efficacité énergétique, de gestion des matières résiduelles, de planification environnementale du territoire, d'économie circulaire et de sensibilisation à la fragilité des écosystèmes.

4

Une gouvernance performante

ORIENTATION 4

METTRE EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ UNE GOUVERNANCE EFFICACE PERMETTANT DE RÉALISER LA MISSION DU PLAN NORD.

Axe : Implantation d'une approche globale, intégrée, cohérente et responsable

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2017-2018
POSITIONNER LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD COMME ACTEUR CLÉ, TANT AUPRÈS DE SES PARTENAIRES DU TERRITOIRE, QU'AU QUÉBEC ET À L'ÉTRANGER.	• Coordination des activités des ministères et des organismes prévues dans le Plan Nord.	• 12 ententes conclues avec les ministères et les organismes d'ici à juin 2016 et par la suite, suivi effectué annuellement.	• Cible annuelle atteinte
	• Modulation des normes et des réglementations applicables sur le territoire du Plan Nord pour tenir compte de ses réalités particulières.	• 3 interventions annuellement auprès des ministères et organismes.	• Cible annuelle atteinte
	• Participation active des populations autochtones et locales ainsi que des partenaires à la démarche du Plan Nord.	• Maintenir un taux minimal de participation de 85 % à l'Assemblée des partenaires. • Une réunion annuelle par table autochtone active.	• Cible annuelle non atteinte • Cible annuelle non atteinte
	• Taux de notoriété de la Société du Plan Nord.	• Taux de notoriété de la Société du Plan Nord amélioré par rapport au taux d'origine.	• En cours de réalisation

En juin 2016, 12 ententes étaient conclues avec les MO. Au 31 mars 2018, 14 ententes ont été conclues avec des ministères et des organismes afin de permettre la mise en œuvre de 37 des 91 priorités d'actions du Plan Nord à l'horizon 2035, Plan d'action 2015-2020. Des éléments de reddition de comptes annuelle sont prévus à même les ententes. Pour l'année 2017-2018, la Société a investi 56,8 millions de dollars pour la réalisation de ces priorités d'action.

La Société a agi afin de présenter les particularités nordiques du territoire du Plan Nord aux autorités concernées, notamment pour la réalisation d'un projet pilote de recrutement à l'étranger pour le secteur minier, avec la mise en place d'un Programme de développement de serres communautaires et le développement du Programme Faune, destination Nord.

Lors de la rencontre de l'Assemblée des partenaires du 27 septembre 2017, le taux de participation a atteint 83 %. Les membres de l'Assemblée sont nommés de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des



Assemblée des partenaires de la Société du Plan Nord. Photo: Société du Plan Nord

principaux secteurs d'activité concernés. En 2017-2018, chaque communauté locale et autochtone et chaque secteur d'activité du territoire étaient représentés. Deux comités de travail ont été créés à l'initiative des membres lors de la rencontre de septembre 2017. Ces comités portent sur : 1) la main-d'œuvre et la vitalité des communautés; et 2) les aires protégées.

La rencontre du Comité de liaison Naskapi du 6 juin 2017 a tenu lieu de mécanisme d'échange entre cette nation autochtone et la Société du Plan Nord. Aucune autre table Québec-nations autochtones, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones, n'était active en 2017-2018.

Sur la question de la notoriété, la Société du Plan Nord a commandé un sondage à l'automne 2017 afin de suivre l'évolution de la notoriété et des perceptions des Québécois à l'égard de la Société du Plan Nord et du Plan Nord. Il a été réalisé en ligne auprès d'un échantillon représentatif de la population du Québec (1 202 répondants), avec une marge d'erreur de $\pm 2,8\%$. Un premier sondage, avec le même questionnaire, avait été réalisé deux ans plus tôt, à l'automne 2015.

En 2017, 62 % des Québécois disent connaître suffisamment le Plan Nord pour en avoir une opinion. Cependant, questionnés sur l'organisation publique responsable de la gestion et de la mise en œuvre du Plan Nord, seuls 3 % des Québécois interrogés ont spontanément mentionné, en 2017, qu'il s'agit de la Société du Plan Nord. Ces résultats sont comparables à ceux observés en 2015.

Afin de nous assurer que les citoyens du territoire du Plan Nord sont au fait de cette stratégie de développement du gouvernement du Québec, un autre sondage sur la notoriété du Plan Nord sera réalisé uniquement auprès des résidents du territoire nordique, à l'automne 2018. La Société du Plan Nord pourra ensuite suivre l'évolution du taux de notoriété du Plan Nord, année après année, auprès de son premier public cible.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2017-2018
FAVORISER L'ACCROISSEMENT DE CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET LEUR APPLICATION AU PROFIT DU TERRITOIRE.	- Définition des besoins de recherche avec les acteurs concernés. - Mise en œuvre de l'Institut nordique du Québec.	- Définition des besoins de recherche avec les acteurs concernés d'ici au 31 mars 2017 et en assurer la mise à jour. - Mise en œuvre de l'Institut nordique du Québec d'ici à 2018.	- Cible atteinte en 2017, mise à jour en continu - En cours de réalisation

Le développement nordique soulève une multitude d'enjeux qui interpellent le milieu de la recherche et de l'innovation. Une bonne connaissance du territoire dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux est ainsi essentielle pour mettre en valeur de façon durable le plein potentiel du territoire du Plan Nord. La création de l'Institut nordique du Québec

(INQ) constitue une priorité du Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020 pour soutenir la recherche, le développement des connaissances et leur diffusion.

La Société a participé, entre autres, aux travaux du Groupe de travail sur les axes de recherche de l'INQ responsable de la définition des besoins de recherche. En juin 2017, l'INQ a ainsi dévoilé sa programmation scientifique. Cette dernière comprend 5 axes de recherche et quelque 16 thèmes associés. Il s'agit d'un travail de concertation réalisé en ateliers avec des chercheurs et des représentants du milieu.

Pour contribuer à la création de l'Institut nordique du Québec, la Société finance son déploiement. Une enveloppe de 3 millions de dollars y est d'ailleurs consacrée. La Société est également un membre actif du comité d'implantation de l'INQ qui rassemble les parties prenantes.

En ce qui concerne la construction du complexe scientifique de l'INQ sur le campus de l'Université Laval et de ses composantes, l'élaboration des plans et devis se poursuit. Une contribution financière de 30 millions de dollars du gouvernement du Québec au projet, qui serait assumée par la Société du Plan Nord, est prévue. Cette somme comprend le montant alloué à la réalisation en cours du dossier d'affaires de 10,3 millions de dollars.

Axe : Déploiement de la Société du Plan Nord

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2017-2018
ASSURER UNE PRÉSENCE FONCTIONNELLE ET EFFICACE POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.	• Développer la solution appropriée pour l'offre de services au Nunavik.	• Offre de services implantée d'ici à 2017.	• Cible reportée — en cours de réalisation
	• Nombre de bureaux régionaux en fonction de la population desservie ou du potentiel de développement.	• Maintien du nombre de bureaux régionaux en fonction de la population desservie ou du potentiel de développement.	• Cible annuelle atteinte
	• Pourcentage des postes autorisés comblés.	• 100 % des postes autorisés comblés à partir de 2017.	• Cible atteinte

Afin d'être plus près du milieu, des communautés et des entreprises dont elle accompagne le développement, la Société est déployée sur l'ensemble du territoire du Plan Nord, dans les régions qui y sont associées. La Société compte quatre points de service :

- Roberval : 4 employés;
- Chibougamau : 2 employés;
- Baie-Comeau : 2 employés;
- Sept-Îles : 5 employés.

Ces points de service comptent des conseillers — relations avec le milieu qui conseillent et accompagnent les communautés dans leurs démarches de développement de projets à caractère économique, social et environnemental, tout en facilitant les liens avec les instances gouvernementales. Ils comptent également, rattachés au Bureau de commercialisation, des conseillers — commercialisation pour appuyer dans leurs démarches les petites et moyennes entreprises (PME) souhaitant faire des affaires sur le territoire du Plan Nord et pour collaborer avec les donneurs d'ordre afin de contribuer au démarrage de projets. De plus, le technicien en gestion de l'information basé à Roberval offre de l'assistance technique pour les différents outils (plateforme Web et BDE) du Bureau de commercialisation. Enfin, un besoin a été mis en évidence au Nunavik et, depuis 2017, pour une période temporaire, une ressource est affectée à Kuujuaq dans le cadre du projet pilote de serre commerciale chauffée à partir d'énergie produite par la valorisation de matières résiduelles. D'ailleurs, une offre de services adaptée aux

besoins du Nunavik sera développée avec les parties prenantes. La Société et l'Administration régionale Kativik échangent actuellement sur cette offre de services devant répondre aux besoins du milieu.

Lors de sa création en 2015, la Société du Plan Nord s'est vu autoriser 50 équivalents temps complet (ETC). Au 31 décembre 2017, tous les postes autorisés étaient pourvus. Puisque la Société du Plan Nord amorce en 2017-2018 sa troisième année d'existence, l'effectif total continue de croître afin de bâtir une équipe multidisciplinaire répondant à la mission de la Société.



OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2017-2018
MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'EXPERTISE DU PERSONNEL.	Pourcentage des employés ayant reçu un certain nombre d'heures de formation en moyenne.	75 % des employés ont reçu 7 heures de formation en moyenne annuellement.	Cible annuelle atteinte

La cible a été dépassée en 2017-2018, puisque 78 % des employés ont reçu en moyenne 7 heures de formation et plus.

La Société du Plan Nord considère le développement des compétences de son personnel essentiel à la poursuite de sa mission et à la réalisation de ses mandats. La formation permet, d'une part, de veiller à ce que tout employé possède les compétences et l'expertise nécessaires pour bien exercer ses fonctions. D'autre part, elle permet d'assurer l'adaptabilité des employés dans un contexte d'évolution de l'organisation et de son environnement.

Deux employés occupant actuellement de nouvelles fonctions de cadres font partie d'une cohorte favorisant l'apprentissage du gestionnaire-chef de file de la fonction publique. Également, lors de l'accueil de nouveaux employés, une formation est donnée concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés de la Société du Plan Nord. En outre, des midis-conférences ont été instaurés pour favoriser le transfert des connaissances entre les équipes de la Société du Plan Nord.



Photo: Société du Plan Nord

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017-2020

Comme cela est prévu par la Loi sur le développement durable, la Société du Plan Nord fait état, dans cette section, des résultats de son Plan d'action de développement durable 2017-2020. Des 33 actions qui le composent, nous rendons compte ici des 11 actions dont les cibles étaient échues pour l'exercice 2017-2018 ainsi que de leur contribution à 3 planifications gouvernementales :

- Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD);
- Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB);
- Agenda 21 de la culture (A21C).

Action 1 Instaurer la collecte sélective dans les établissements occupés par la Société et dans les localités où le service est offert et en faire la promotion.

INDICATEUR

- 1.1 Proportion d'établissements de la Société dans lesquels la collecte sélective est instaurée au 31 mars 2018 parmi ceux situés dans des collectivités où le service de collecte sélective est offert.

CIBLE

- 1.1.1 Instaurer la collecte sélective dans 100 % des établissements d'ici mars 2018.

CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

SGDD objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique. [Activité incontournable de la SGDD]¹

- Domaine d'intervention : 1. Activités courantes de gestion administrative.

RÉSULTATS

- 1.1.1 Tous les établissements occupés par la Société sont situés dans des collectivités où le service de collecte sélective est offert. La collecte sélective est instaurée dans 100 % de ces établissements.

1. Cette action vise à contribuer à une activité obligatoire pour tous les ministères et organismes.

Action 2 Doter la Société d'une politique d'utilisation responsable des ressources matérielles et en réduire la consommation.

INDICATEURS

- 2.1 Date d'adoption de la politique.
- 2.2 % de réduction d'achat d'encre et de papier du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017.

CIBLES

- 2.1.1 Politique adoptée d'ici mars 2017.
- 2.2.1 Réduction de 20 % de l'utilisation d'encre et de papier d'ici décembre 2017.

CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

SGDD objectif 1.1: Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.
[Activité incontournable de la SGDD]²

- Domaine d'intervention : 1. Activités courantes de gestion administrative.

RÉSULTATS

- 2.1.1 La politique d'utilisation responsable des ressources matérielles a été adoptée le 28 mars 2018. Elle est intégrée dans un document qui comprend également la politique d'acquisition responsable, puisqu'il s'agit de deux politiques complémentaires.
- 2.2.1 La Société a mis en place les méthodes de suivi de la consommation de papier et d'encre et a établi le point de référence (quantités consommées en 2017-2018) pour les années à venir.

Action 3 Inciter les employés à utiliser le transport en commun, le transport actif et le covoiturage pour leurs déplacements dans le cadre de leur travail.

INDICATEUR

- 3.1 Date d'adoption de la directive.

CIBLE

- 3.1.1 Adoption d'ici septembre 2017 d'une directive favorisant ces types de déplacement.

CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

SGDD objectif 1.1: Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.
[Activité incontournable de la SGDD]³

- Domaine d'intervention : 2. Transport et déplacements des employés. [Domaine incontournable de la SGDD]

RÉSULTATS

- 3.1.1 Certains outils visant à inciter les employés à utiliser le transport en commun, le transport actif et le covoiturage pour leurs déplacements dans le cadre de leur travail ont été adoptés (disponibilité de billets de transport en commun pour Québec et interurbain, information sur les infrastructures pour l'utilisation du vélo, etc.). D'autres outils sont en voie d'élaboration en vue de leur adoption prochaine (schéma d'aide au choix du moyen de transport adapté au déplacement, politique sur l'utilisation des moyens de transport professionnel).

2. Cette action vise à contribuer à une activité obligatoire pour tous les ministères et organismes.

3. Cette action vise à contribuer à une activité obligatoire pour tous les ministères et organismes.

Action 7 Intégrer des critères d'écoédition dans la production de documents diffusés à l'externe.

INDICATEUR

- 7.1 Pourcentage des documents produits pour diffusion à l'externe qui respectent des pratiques d'écoédition.

CIBLE

- 7.1.1 100 % des documents produits d'ici mars 2018.

CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

SGDD objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique [Activité incontournable de la SGDD]⁴

- Domaine d'intervention : 5. Communications gouvernementales et organisation d'événements.

RÉSULTATS

- 7.1.1 100 % des documents produits en 2017-2018 pour diffusion à l'externe ont intégré des pratiques d'écoédition. On compte notamment les documents publics relatifs au Plan d'action de développement durable, au Bureau de commercialisation et au dépliant d'information générale sur la Société du Plan Nord. Les pratiques d'écoédition comprennent, entre autres, la publication numérique seulement, sans impression, les impressions à la demande pour éviter les surplus, l'impression sur du papier certifié FSC, les plus petits formats de documents pour réduire le volume de papier et d'encre, ou encore la réduction d'utilisation de couleurs.

Action 8 Doter la Société d'une politique d'acquisition responsable (PAR) et augmenter ce type d'acquisitions.

INDICATEUR

- 8.1 Date d'adoption de la politique.

CIBLE

- 8.1.1 Adoption de la politique d'ici décembre 2017.

CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

SGDD objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique. [Activité incontournable de la SGDD]⁵

- Domaine d'intervention : 5. Marchés publics.

RÉSULTATS

- 8.1.1 La politique d'acquisition responsable a été adoptée le 28 mars 2018. Elle est intégrée dans un document qui comprend également la politique d'utilisation responsable des ressources matérielles, puisqu'il s'agit de deux politiques complémentaires.

4. Cette action vise à contribuer à une activité obligatoire pour tous les ministères et organismes.

5. Cette action vise à contribuer à une activité obligatoire pour tous les ministères et organismes.

Action 9 Prendre en compte les principes de développement durable dans les décisions de la Société visant le financement de projets.

INDICATEUR

- 9.1 Pourcentage des décisions prises dans le cadre du Fonds d'initiatives du Plan Nord, d'ici à mars 2018, en prenant en compte les principes de développement durable.

CIBLE

- 9.1.1 100 % des décisions relatives au Fonds d'initiatives du Plan Nord d'ici mars 2018.

CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES

Principale :

SGDD objectif 1.2: Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics. [Activité incontournable de la SGDD]⁶

- Résultat recherché SGDD: L'élaboration et l'utilisation de méthodes d'évaluation et d'aide à la décision qui tiennent compte des principes de développement durable.

Complémentaires :

SGDD objectif 2.3: Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.

OGDB orientation 3: Élaborer des outils économiques favorables au maintien de la diversité biologique.

RÉSULTATS

- 9.1.1 100 % des décisions relatives au Fonds d'initiatives du Plan Nord prennent en compte les principes de développement durable. Ces principes sont intégrés aux outils d'analyse et de sélection des projets.



Un projet d'agriculture nordique au village de Gros-Mécatina. Photo: Société du Plan Nord

6. Cette action vise à contribuer à une activité obligatoire pour tous les ministères et organismes.

Action 10 Consulter les membres de l'Assemblée des partenaires sur les enjeux et les pistes d'actions permettant une réalisation optimale de la mission de la Société du Plan Nord.

INDICATEUR

- 10.1 Nombre de consultations de l'Assemblée des partenaires par année.

CIBLE

- 10.1.1 Tenir au moins une consultation par année.

CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

SGDD objectif 1.3: Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en oeuvre des politiques et des mesures gouvernementales.

- Résultat recherché par la SGDD : accroître l'utilisation de moyens qui encouragent et facilitent la consultation et la participation des citoyens et des parties prenantes dans le cadre des travaux des MO.

RÉSULTATS

- 10.1.1 L'Assemblée des partenaires s'est réunie le 27 septembre 2017 avec un taux de participation de 83 %. Les sujets abordés ont permis à l'Assemblée de se prononcer sur différents enjeux. Deux comités de travail ont alors été créés à l'initiative des membres et portent sur : 1) la main-d'oeuvre et la vitalité des communautés; et 2) les aires protégées.

Action 11 Tenir des rencontres de tables Québec-nations autochtones, pour les nations présentes sur le territoire du Plan Nord, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones.

INDICATEUR

- 11.1 Nombre de rencontres de tables actives Québec-nations autochtones par année.

CIBLE

- 11.1.1 Tenir au moins une rencontre annuelle par table active.

CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

SGDD objectif 1.3: Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en oeuvre des politiques et des mesures gouvernementales.

- Résultat recherché par la SGDD : accroître l'utilisation de moyens qui encouragent et facilitent la consultation et la participation des citoyens et des parties prenantes dans le cadre des travaux des MO.

RÉSULTATS

- 11.1.1 La rencontre du Comité de liaison Naskapi du 6 juin 2017 a tenu lieu de mécanisme d'échange entre cette nation autochtone et la Société du Plan Nord. Aucune autre table Québec-nations autochtones, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones, n'était active en 2017-2018.



La Journée des donneurs d'ordres et des fournisseurs, un événement écoresponsable. Photo: Société du Plan Nord

Action 12 Assurer une mise à niveau annuelle du personnel concernant des compétences en développement durable.

INDICATEUR

12.1 Nombre d'activités réalisées par domaine pour le personnel concerné.

CIBLE

12.1.1 Au moins trois activités par année parmi les domaines suivants :

- Grille d'analyse de développement durable;
- Acquisitions écoresponsables;
- Événements écoresponsables;
- Culture autochtone (A21C);
- Enjeux environnementaux.

CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES

Principale :

SGDD objectif 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

- Résultat recherché par la SGDD : formation sur les pratiques en matière de développement durable.

Complémentaires :

SGDD objectif 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial;

OGDB orientation 7 : Sensibiliser, informer et éduquer relativement à l'importance de conserver la diversité biologique et à la valeur des services écologiques;

A21C objectif 17 : Reconnaître et respecter la relation étroite existant entre culture et territoire chez les nations amérindiennes et la nation inuite. Participer à la préservation ainsi qu'à la mise en valeur de leurs savoirs et usages traditionnels.

RÉSULTATS

12.1.1 Les quatre domaines d'activité suivants ont fait l'objet de 12 activités de mise à niveau de compétences d'employés de la Société en 2017-2018 :

- grille d'analyse de développement durable : 1 activité;
- acquisitions écoresponsables : 2 activités;
- culture autochtone : 1 activité;
- enjeux environnementaux : 8 activités.

Ces activités ont permis à des employés de la Société d'acquérir ou de mettre à niveau des connaissances et des compétences en matière de développement durable, notamment en matière d'évaluation d'impacts environnementaux de projets, de technologies pour les énergies renouvelables, de sécurisation culturelle autochtone ou encore de changements climatiques.

Action 17 Poursuivre la participation de la Société au comité d'implantation de l'Institut nordique du Québec.

INDICATEUR

- 17.1 Nombre de rencontres auxquelles la Société participe par année.

CIBLE

- 17.1.1 Participer à deux rencontres par année.

CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES

Principale :

SGDD objectif 2.4 : Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable. [Activité incontournable]⁷

- Résultat recherché par la SGDD : la promotion des formations universitaires, collégiales, professionnelles et continues en cette matière.

Complémentaires :

SGDD objectif 6.4 : Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels.

OGDB orientation 6 : Acquérir des connaissances pour soutenir une prise de décision éclairée.

RÉSULTATS

- 17.1.1 En 2017-2018, l'Institut nordique du Québec a tenu quatre rencontres de son comité d'implantation. La Société a participé à ces quatre rencontres.

Action 18 Favoriser l'émergence de projets environnementaux des communautés.

INDICATEUR

- 18.1 Nombre de projets soutenus par année.

CIBLE

- 18.1.1 Soutenir trois projets par année d'ici mars 2020.

CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

SGDD objectif 3.1 : Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité.

- Résultat recherché par la SGDD : l'adoption de pratiques et de modes de gestion responsables des ressources naturelles respectueux des écosystèmes.

RÉSULTATS

- 18.1.1 La Société soutient des projets de communautés qui permettent de protéger l'environnement fragile du territoire du Plan Nord. Grâce au Fonds d'initiatives du Plan Nord, elle a contribué à la réalisation de 15 projets à caractère environnemental en matière, par exemple, d'efficacité énergétique, de gestion des matières résiduelles, de planification environnementale du territoire, d'économie circulaire et de sensibilisation à la fragilité des écosystèmes.

7. Cette action vise à contribuer à une activité obligatoire pour tous les ministères et organismes.



LA GOUVERNANCE

La Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.011) a constitué la Société du Plan Nord, laquelle est officiellement entrée en fonction le 1^{er} avril 2015. Le ministre responsable du Plan Nord est responsable de l'application de cette loi. La Société du Plan Nord est administrée par un conseil d'administration composé de membres nommés par le gouvernement, y compris la présidente du conseil et le président-directeur général. Pour assurer le fonctionnement de la Société, une structure composée de quatre grandes unités d'affaires est en place⁸. La Société travaille en collaboration constante et étroite avec les ministères et les organismes gouvernementaux afin de mener à bien sa mission.

Conseil d'administration

Le gouvernement nomme les membres du conseil d'administration, autres que le président du conseil et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil⁹, de leur intérêt pour le milieu nordique et de leur connaissance de celui-ci. Conformément à l'article 33 de la Loi sur la Société du Plan Nord, le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie des administrateurs auquel les membres confirment chaque année leur adhésion; ce code se trouve en annexe du présent rapport.

Deux comités du conseil d'administration sont en fonction : le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines ainsi que le Comité de vérification, lesquels exercent leur rôle et leurs obligations conformément à la Loi et au Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord. Les séances du conseil et des comités ont lieu au siège social de la Société. Toutefois, tel que cela est prévu dans le règlement, le conseil d'administration tient annuellement au moins l'une de ses séances sur le territoire du Plan Nord. Il est possible pour les membres de participer aux rencontres par téléphone ou par visioconférence.

Un processus formel d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration est en vigueur. L'évaluation, sous la responsabilité du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines, a lieu une fois par année. Après consultation de tous les membres du conseil d'administration, le Comité discute et propose des correctifs pour améliorer le fonctionnement du conseil d'administration. Il existe également une procédure d'évaluation de la présidente et de l'ensemble des membres.

Mandat

Le conseil d'administration établit les orientations de la Société conformément à la stratégie gouvernementale du Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020. Il s'assure de leur mise en œuvre et est garant des décisions de la Société devant le gouvernement.

Le conseil d'administration a notamment pour mandats d'approuver les règles de gouvernance de la Société, de nommer les membres des comités du conseil et de former tout autre comité pour faciliter le bon fonctionnement de la Société, d'adopter le plan stratégique, d'approuver différents documents relatifs à la conduite des affaires de la Société, dont le plan d'exploitation,

8. La structure administrative de la Société est décrite à la page 46.

9. Le Profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration est rendu public sur le site de la Société du Plan Nord à l'adresse suivante : <https://plannord.gouv.qc.ca/fr/spn/ca/>.

le rapport d'activité, les codes d'éthique et de déontologie des employés et des administrateurs, ainsi que d'adopter les règles de fonctionnement de l'Assemblée des partenaires et de nomination de ses membres.

Composition

Au 31 mars 2018, neuf membres¹⁰ nommés par le gouvernement composent le conseil d'administration. Tel que le prévoit la loi constitutive de la Société, la majorité d'entre eux, dont la présidente, M^{me} Élisabeth Blais, proviennent du territoire du Plan Nord et ont le statut de membre indépendant. La Société respecte également le critère de la parité homme-femme au sein du conseil et l'un de ses membres était âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination.

Sommaire des activités réalisées en 2017-2018

À chacune de ses séances au cours de l'exercice financier 2017-2018, le conseil d'administration a assuré un suivi du dossier majeur que représente la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire. En outre, plusieurs autres projets ont retenu l'attention du conseil d'administration en cours d'année, dont l'amélioration des télécommunications sur le territoire du Plan Nord, la construction d'un centre de thérapie au Nunavik et le financement d'une étude concernant une ligne électrique multiusager. Dans le cadre de leurs travaux, les membres ont approuvé des changements pour améliorer l'administration du Fonds d'initiatives du Plan Nord et ont également approuvé un nouveau programme visant le soutien de serres communautaires. Le conseil a assuré un suivi des travaux concernant l'engagement visant la protection de 50 % du territoire du Plan Nord et s'est également intéressé aux résultats du sondage sur la notoriété de la Société du Plan Nord et du Plan Nord.

Lors de ses travaux, le conseil a approuvé, entre autres, le processus d'évaluation du fonctionnement du conseil et de ses membres, le plan d'effectif, le rapport d'activité ainsi que les états financiers de l'exercice 2016-2017, les prévisions budgétaires 2018-2019 et le plan d'exploitation 2018-2019. Le conseil a également effectué plusieurs suivis afin de s'assurer du respect par la Société de ses obligations légales et réglementaires.

Pendant l'année, le conseil a tenu sept séances ordinaires, dont une sur le territoire du Plan Nord comme le prévoit son règlement intérieur, aux installations hydroélectriques d'Hydro-Québec sur la rivière Romaine, ainsi qu'une séance extraordinaire.

Comité de vérification

Mandat

Le Comité de vérification a notamment pour mandats d'examiner et de recommander au conseil d'administration l'approbation des documents budgétaires et financiers, du rapport annuel d'activité et de s'assurer de la mise en place de contrôles internes et d'un processus adéquat de gestion des risques. Il doit également approuver le plan d'audit préparé par le Vérificateur général du Québec.

Composition

Le Comité est composé d'au moins trois membres, dont une majorité doit avoir le statut de membre indépendant. Le Comité doit compter parmi ses membres des personnes qui possèdent des compétences en matière comptable et financière et au moins l'un d'eux doit être membre d'un des ordres professionnels de comptables mentionnés dans le Code des professions. Au 31 mars 2018, le Comité est composé de trois membres, soit de M^{me} Johanne Jean, présidente, ainsi que de M. Richard Cacchione et de M. Rémy «Kak'wa» Kurtness.

10. Voir la section « Composition du conseil d'administration au 31 mars 2018 » à la page 39.

Sommaire des activités réalisées en 2017-2018

En 2017-2018, le Comité a amorcé ses travaux en examinant les états financiers et le rapport d'activité de l'exercice clos le 31 mars 2017 et en recommandant leur adoption au conseil d'administration. Au cours de l'année, le Comité a recommandé l'approbation de la Programmation annuelle en ressources informationnelles pour les exercices 2017-2018 et 2018-2019. Le Comité a approuvé le plan d'audit soumis par le Vérificateur général du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018. De plus, après examen des prévisions budgétaires 2018-2019, le Comité en a recommandé leur approbation au conseil d'administration. Le Comité s'est également penché sur une démarche associée au processus de gestion des risques. Le Comité de vérification s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice. Il a pu assurer un suivi régulier des résultats financiers de la Société. La présidente a fait rapport des activités du Comité au conseil d'administration.

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Mandat

Le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines contribue à élaborer et à mettre à jour les règles de gouvernance de la Société, veille à l'élaboration et à l'application du code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société et produit les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres et du président-directeur général, ainsi que le plan d'effectif.

Composition

Le Comité est composé d'au moins trois membres, dont une majorité doit avoir le statut de membre indépendant. Pour l'exercice 2017-2018, les membres étaient M^{me} Michèle Perron, présidente, M^{me} Hélène Lauzon et M. Marc Lefebvre.

Sommaire des activités réalisées en 2017-2018

En 2017-2018, le Comité s'est penché à deux reprises sur le plan d'effectif de la Société et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration. Au cours de l'exercice, le Comité s'est également chargé de définir la programmation des formations pour les administrateurs. Le Comité a aussi pris connaissance du rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques concernant la gouvernance des sociétés d'État afin d'établir de bonnes pratiques pour améliorer les façons de faire. Après examen, le Comité a recommandé au conseil d'administration l'approbation du plan de délégation en ressources humaines ainsi que l'adoption du Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits de la Société. Le Comité a également fait un suivi du processus d'évaluation du conseil d'administration et de ses membres. De manière statutaire, le Comité fait un suivi du dossier de gestion des ressources humaines. Le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice. La présidente a fait rapport des activités du Comité au conseil d'administration.

Composition du conseil d'administration au 31 mars 2018



Élisabeth Blais

Présidente du conseil d'administration

- Date de nomination au conseil : 11 mars 2015
- Date de fin du mandat : 10 mars 2018¹¹
- Statut : membre indépendante et provenant du territoire du Plan Nord

Diplômée de l'Université du Québec à Rimouski en 1983, M^{me} Blais est détentrice d'un certificat en administration et poursuit depuis 2016 des études universitaires de maîtrise en gestion des organisations (MGO). Elle a réussi 11 des 13 cours requis, le tout s'effectuant parallèlement à ses activités d'entrepreneure et à ses implications. M^{me} Blais a travaillé pendant près de 15 ans dans la fonction publique fédérale, dans le domaine des transports aériens. Depuis 1989, elle assure la direction générale de l'Hôtel Les Mouettes à Sept-Îles et en est propriétaire. Elle est également membre active du Club Sélect Hôtelier du Québec (regroupement d'hôtels indépendants). M^{me} Blais a été présidente de la Chambre de commerce de Sept-Îles pendant deux ans à la fin des années 1990, présidente de l'Association régionale touristique de Duplessis ainsi que 1^{re} vice-présidente des Associations touristiques régionales associées du Québec de 2001 à 2004. De même, elle a été membre, puis présidente du conseil d'administration de l'Administration portuaire de Sept-Îles de 2005 à 2008.



Robert Sauvé

Président-directeur général

- Date de nomination au conseil : 10 juin 2015¹²
- Date de fin du mandat : 9 juin 2020
- Statut : membre

Titulaire d'un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en planification urbaine et régionale de l'Oxford Polytechnic en Angleterre, M. Sauvé a également poursuivi des études de doctorat en aménagement et développement régional à l'Université de Montréal. M. Sauvé a occupé plusieurs postes de direction au sein de la fonction publique québécoise, dont ceux de secrétaire général associé chargé du Secrétariat aux affaires autochtones, de sous-ministre au ministère des Régions et de sous-ministre associé aux Affaires régionales et municipales. De 2009 à 2012, il a été sous-ministre au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et responsable du Plan Nord. M. Sauvé occupait le poste de secrétaire général associé responsable du Secrétariat au Plan Nord lorsqu'il est devenu président-directeur général (PDG) de la Société du Plan Nord, par effet de la Loi, le 4 janvier 2015, jusqu'à sa nomination à ce titre pour cinq ans par le gouvernement le 10 juin 2015. M. Sauvé a donc dirigé la transition vers l'entrée en fonction de la Société du Plan Nord. Depuis 2016, il est certifié administrateur de sociétés (CAS, FSA ULaval).

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- Ressources Québec (à titre d'observateur);
- Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire.

11. L'article 31 de la Loi sur la Société du Plan Nord prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

12. M. Robert Sauvé est devenu président-directeur général de la Société et membre du conseil d'administration en vertu de la Loi sur la Société du Plan Nord le 4 janvier 2015.



Richard Cacchione

Membre du Comité de vérification

- Date de nomination au conseil : 11 mars 2015
- Date de fin du mandat : 10 mars 2017¹³
- Statut : membre

Diplômé en science comptable de l'Université du Québec à Montréal, M. Cacchione détient le titre de comptable général accrédité (CGA) de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec et du Canada. Il a reçu, en 2003, le titre de Fellow (FCGA) qui constitue la plus haute distinction honorifique décernée par CGA-Canada. Depuis 2016, il est certifié administrateur de sociétés (CAS, FSA ULaVal). De 1984 à 1992, M. Cacchione a travaillé pour le Groupe Lavalin où il a occupé des fonctions de direction dans le domaine des finances et de l'administration. Par la suite, il a été au service de la société Aéroports de Montréal, puis a travaillé pour diverses entreprises du secteur des nouvelles technologies. En 2002, M. Cacchione s'est joint à Hydro-Québec d'abord à titre de président d'Hydro-Québec Équipement, puis de président-directeur général de la Société d'énergie de la Baie-James. En 2005, il est nommé président d'Hydro-Québec Production.

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- HQ Energy Services (U.S.) Inc.
- Marketing d'énergie HQ inc.
- HQ Energy Holdings Inc.
- Hydro RenewableEnergy Inc.
- HQ Manicouagan inc.
- Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited
- Services Gentech HQI inc.
- Société d'énergie de la Baie James
- Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec



Route vers les monts Otish. Photo: Société du Plan Nord

13. L'article 31 de la Loi sur la Société du Plan Nord prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.



Adamie Delisle Alaku

- Date de nomination au conseil : 11 mars 2015
- Date de fin du mandat : 10 mars 2017¹⁴
- Statut : membre provenant du territoire du Plan Nord

Originaire du village nordique de Salluit, M. Delisle Alaku a poursuivi des études postsecondaires en sciences pures et appliquées et en sciences sociales au Collège Marie-Victorin de Montréal. Il a travaillé à la mine Raglan pour la société en coparticipation Kiewit Nuvummiut de 2000 à 2007, à titre de coordonnateur des ressources humaines, puis à titre de chef contremaître de la mine pendant trois ans. Par la suite, M. Delisle Alaku a été gérant du Salluit Coop Hôtel pour la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, avant de se joindre en 2011 à la Société Makivik. Il travaille d'abord à la Société Makivik à titre d'adjoint administratif pour ensuite y être élu en 2014. M. Delisle Alaku y occupe depuis les fonctions de vice-président responsable du Service des ressources renouvelables.

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- Makivik Corporation
- ArticNet Inc.
- Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage
- Coopérative de gestion du parc national des Monts-Torngat
- Savoir polaire Canada



Johanne Jean

Présidente du Comité de vérification

- Date de nomination au conseil : 11 mars 2015
- Date de fin du mandat : 10 mars 2019
- Statut : membre indépendante

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M^{me} Jean est détentricrice d'un baccalauréat en génie géologique de l'Université Laval et d'une maîtrise en gestion de projet de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. M^{me} Jean a été nommée présidente de l'Université du Québec en 2017, alors qu'elle occupait le poste de rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue depuis 2004. Précédemment, elle a été vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche au même établissement de 1999 à 2004 et professeure à l'Unité d'enseignement et de la recherche en sciences de la gestion depuis 1992. Antérieurement, elle a été chargée de projet dans des entreprises du secteur minier de 1987 à 1992.

Autres conseils d'administration auxquels la membre siège :

- Assemblée des gouverneurs et son comité exécutif de l'Université du Québec
- Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
- Bureau des gouverneurs — Fondation Québec Philanthrope
- Fondation de l'Université du Québec
- Institut national des mines

14. L'article 31 de la Loi sur la Société du Plan Nord prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.



Rémy «Kak'wa» Kurtness

Membre du Comité de vérification

- Date de nomination au conseil : 11 août 2015
- Date de fin du mandat : 10 août 2019
- Statut : membre indépendant

Détenteur d'un certificat en gestion des ressources humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi et d'un baccalauréat en récréologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, M. Kurtness a d'abord travaillé pour le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean de 1979 à 1983 comme directeur de programmes. De 1983 à 1990, il occupe les fonctions de directeur des ressources humaines du Conseil de la police amérindienne. Chef du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean de 1989 à 1997, M. Kurtness conjugue alors ces fonctions à celles de président-directeur général de la Corporation de développement Pekuakamiulnuatsh. De 1997 à 2005, il agit à titre de négociateur en chef pour le Conseil tribal Mamuitun mak Nutakuan dans la négociation qui a conduit à la signature de l'entente de principe des Premières Nations de quatre communautés innues avec les gouvernements du Québec et du Canada. De 2006 à 2010, il revient au Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean à titre de directeur général. De 2010 à 2016, il travaille comme consultant et négociateur. Depuis 2017, M. Kurtness est retraité.



Hélène Lauzon

Membre du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

- Date de nomination au conseil : 11 mars 2015
- Date de fin du mandat : 10 mars 2019
- Statut : membre indépendante

Membre du Barreau du Québec et de l'Ordre des urbanistes du Québec, M^{me} Lauzon est détentrice d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Depuis 2008, M^{me} Lauzon est présidente du Conseil patronal de l'environnement du Québec. Elle agit également, depuis 2014, à titre de coprésidente du Comité-conseil sur les changements climatiques du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. En novembre 2016, elle a été nommée par le ministre des Ressources naturelles, Jim Carr, pour un mandat ponctuel afin de coprésider le comité d'experts chargé de procéder à une consultation publique à la grandeur du pays et d'émettre des recommandations visant la modernisation de la Loi sur l'Office national de l'énergie. Ce mandat a pris fin au mois de mai 2017. En novembre 2017, elle a été nommée membre du Comité-conseil du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation chargé d'élaborer le Plan d'action sur la croissance verte et les technologies propres.

Autres conseils d'administration auxquels la membre siège :

- Administration portuaire de Montréal
- Association minière du Québec (observatrice)
- Conseil patronal de l'environnement du Québec



Marc Lefebvre

Membre du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

- Date de nomination au conseil : 11 mars 2015
- Date de fin du mandat : 10 mars 2017¹⁵
- Statut : membre indépendant et provenant du territoire du Plan Nord

Titulaire d'un baccalauréat en éducation physique de l'Université d'Ottawa, M. Lefebvre a amorcé sa carrière comme directeur des sports de la Ville de Baie-Comeau, poste qu'il a occupé pendant plus de 10 ans. M. Lefebvre se lance en affaires en 1984 et devient un entrepreneur impliqué et reconnu dans son milieu. Entrepac inc., dont il est président et fondateur, se spécialise dans les services aux alumineries québécoises. Depuis quelques années, l'entreprise est en processus d'intégration de la relève, M. Lefebvre partage ainsi la direction générale de cette PME avec sa fille. Il préside également depuis 10 ans le comité régional ACCORD avec ses créneaux d'excellence et ses filières de développement économique sur l'ensemble de la Côte-Nord. En 2014, il a reçu le titre de membre de l'Ordre de Baie-Comeau, honneur que confère cette municipalité à ses citoyens les plus engagés.

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- Corporation de gestion du port de Baie-Comeau
- Entrepac inc.
- La Maison du premier ministre (Maison Brian Mulroney)



Michèle Perron

Présidente du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

- Date de nomination au conseil : 11 mars 2015
- Date de fin du mandat : 10 mars 2019
- Statut : membre indépendante et provenant du territoire du Plan Nord

Diplômée de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en administration des affaires, M^{me} Perron est également détentrice de deux maîtrises, l'une en andragogie et l'autre en éducation. Tout au long de sa carrière, M^{me} Perron a travaillé dans le domaine de l'éducation sur le territoire du Plan Nord. Successivement enseignante et conseillère pédagogique, elle devient, en 1988, directrice du Centre des adultes et de la formation professionnelle de la Commission scolaire de Chapais-Chibougamau. De 1998 à 2016, à titre de directrice générale de la Commission scolaire de la Baie-James, elle a dirigé la commission scolaire qui couvre le territoire le plus vaste au Québec. Elle agit maintenant à titre de consultante en gestion.

15. L'article 31 de la Loi sur la Société du Plan Nord prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

Assiduité des administrateurs aux séances du conseil et de ses comités

Administrateurs	Conseil d'administration séance ordinaire (7 séances)	Conseil d'administration séance extraordinaire ¹⁶ (1 séance)	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines séance ordinaire (4 séances)	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines séance extraordinaire (1 séance)	Comité de vérification séance ordinaire (3 séances)	Comité de vérification séance extraordinaire (3 séances)
Élizabeth Blais	6/7	1/1	4/4	0/1	2/3	3/3
Robert Sauvé	7/7	1/1	3/4	1/1	3/3	3/3
Richard Cacchione	5/7	1/1	-	-	2/3	3/3
Adamie Delisle Alaku	3/7	1/1	-	-	-	-
Johanne Jean	7/7	1/1	-	-	3/3	3/3
Rémy « Kak'wa » Kurtness	7/7	1/1	-	-	3/3	2/3
Hélène Lauzon	6/7	1/1	2/4	1/1	-	-
Marc Lefebvre	7/7	1/1	4/4	1/1	-	-
Michèle Perron	7/7	1/1	4/4	1/1	-	-

À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration de la Société ne sont pas rémunérés. Ils ont toutefois droit au remboursement des dépenses qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, aux conditions que le gouvernement détermine.

Formation

Le programme de formation continue des administrateurs de la Société prévoit trois grands thèmes autour desquels sont articulées les programmations annuelles : 1) cadre de gouvernance de la Société du Plan Nord; 2) fonctionnement de l'État québécois et impacts sur la Société du Plan Nord; et 3) domaines d'affaires et secteurs d'activité de l'organisation¹⁷. Cette année, les deux derniers thèmes ont fait l'objet de formations particulières d'une heure auxquelles étaient conviés tous les administrateurs. Une formation sur la protection de l'environnement a eu lieu le 9 novembre 2017 et une formation sur le fonctionnement du processus décisionnel du gouvernement a eu lieu le 1^{er} février 2018. Sept administrateurs sur neuf ont participé à chacune de ces formations.



16. Les séances extraordinaires sont des séances supplémentaires qui ne sont pas prévues au calendrier régulier des rencontres. Elles sont nécessaires pour gérer des situations qui nécessitent un traitement urgent et qui ne peuvent attendre la prochaine séance ordinaire du conseil. Le délai de convocation de ce type de séance, conformément au Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord, est moindre, pouvant aller de quelques jours à six heures avant la séance.

17. Le Programme de formation continue et d'accueil des administrateurs de la Société du Plan Nord est disponible sur le site de la Société à l'adresse suivante : <https://planord.gouv.qc.ca/fr/spn/ca/>.

L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES

La Société est appuyée dans la réalisation de sa mission par l'Assemblée des partenaires, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité concernés par le Plan Nord. En 2017-2018, l'ensemble des communautés locales et autochtones et des secteurs d'activité du territoire était représenté.¹⁸

L'Assemblée des partenaires a pour fonction de donner son avis au ministre responsable du Plan Nord et à la Société sur toute question que le ministre ou la Société lui soumet relativement à sa mission et à ses activités. Elle peut également, de sa propre initiative, donner des avis et faire des recommandations. Lors de la rencontre de l'Assemblée des partenaires de septembre 2017, deux comités de travail ont été créés à l'initiative des membres pour produire des avis. Ces comités portent sur : 1) la main-d'œuvre et la vitalité des communautés; et 2) les aires protégées. Le premier comité a mené ses travaux à l'hiver 2018 pour proposer un projet d'avis à tous les membres de l'Assemblée des partenaires au printemps 2018.

Dans le cadre de son mandat, l'Assemblée des partenaires vise à :

- impliquer les populations locales, les Premières Nations concernées, les Inuits et les intervenants des secteurs visés dans la définition et la mise en œuvre des orientations relatives au Plan Nord;
- favoriser la concertation et un dialogue continu avec les partenaires des territoires nordiques.



Photo : David Rouault

18. La liste des membres de l'Assemblée des partenaires en date du 31 mars 2018 est présentée à l'annexe B du présent rapport.

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Bureau du président-directeur général

Le président-directeur général assume la direction de la Société du Plan Nord et toutes les questions relatives aux affaires de la Société et aux stratégies pour son développement. Il est membre du conseil d'administration et, à ce titre, il assure la liaison entre le conseil et le volet administratif de la Société. Il est assisté par la vice-présidente relations territoriales et gouvernementales, le vice-président infrastructures et investissements stratégiques et la directrice générale de l'administration et du soutien à la gouvernance.

Le Bureau du PDG est responsable de l'ensemble des activités de la Société concernant les communications et les relations publiques, dont la planification et l'organisation des activités de communication, les relations avec les médias et la diffusion de l'information numérique.

Il assure également les liens stratégiques entre la Société du Plan Nord et le cabinet du ministre responsable du Plan Nord. Par ailleurs, le Bureau du PDG est responsable des dossiers de relations internationales et intergouvernementales. À cet égard, il travaille à promouvoir et à faire connaître le Plan Nord à l'extérieur du Québec, notamment par l'accueil de délégations étrangères et par la participation de la Société à des missions, à des forums internationaux, à des foires commerciales et à des congrès sur les affaires nordiques et arctiques.

Enfin, le Bureau du PDG réalise également des mandats prioritaires, *ad hoc* et complexes, et participe à la réalisation de certains projets de nature horizontale et stratégique.

La Vice-présidence relations territoriales et gouvernementales

La Vice-présidence relations territoriales et gouvernementales (VPRTG) s'assure d'une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires associés au Plan Nord. Elle accompagne et appuie les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaire, social et économique. Avec son Bureau de commercialisation, elle accompagne également les fournisseurs, les donneurs d'ordre et les promoteurs de projets majeurs ainsi que les investisseurs — tant du Québec qu'à l'étranger — dans leur développement des affaires sur le territoire du Plan Nord. Elle coordonne la gestion du Fonds d'initiatives du Plan Nord, un fonds qui vise à soutenir la concrétisation de projets novateurs et structurants. De plus, la VPRTG assure le suivi des ententes conclues avec les ministères et les organismes pour la mise en œuvre des priorités d'action prévues dans le Plan Nord sous leur responsabilité. Enfin, elle soutient l'Assemblée des partenaires dans ses travaux.

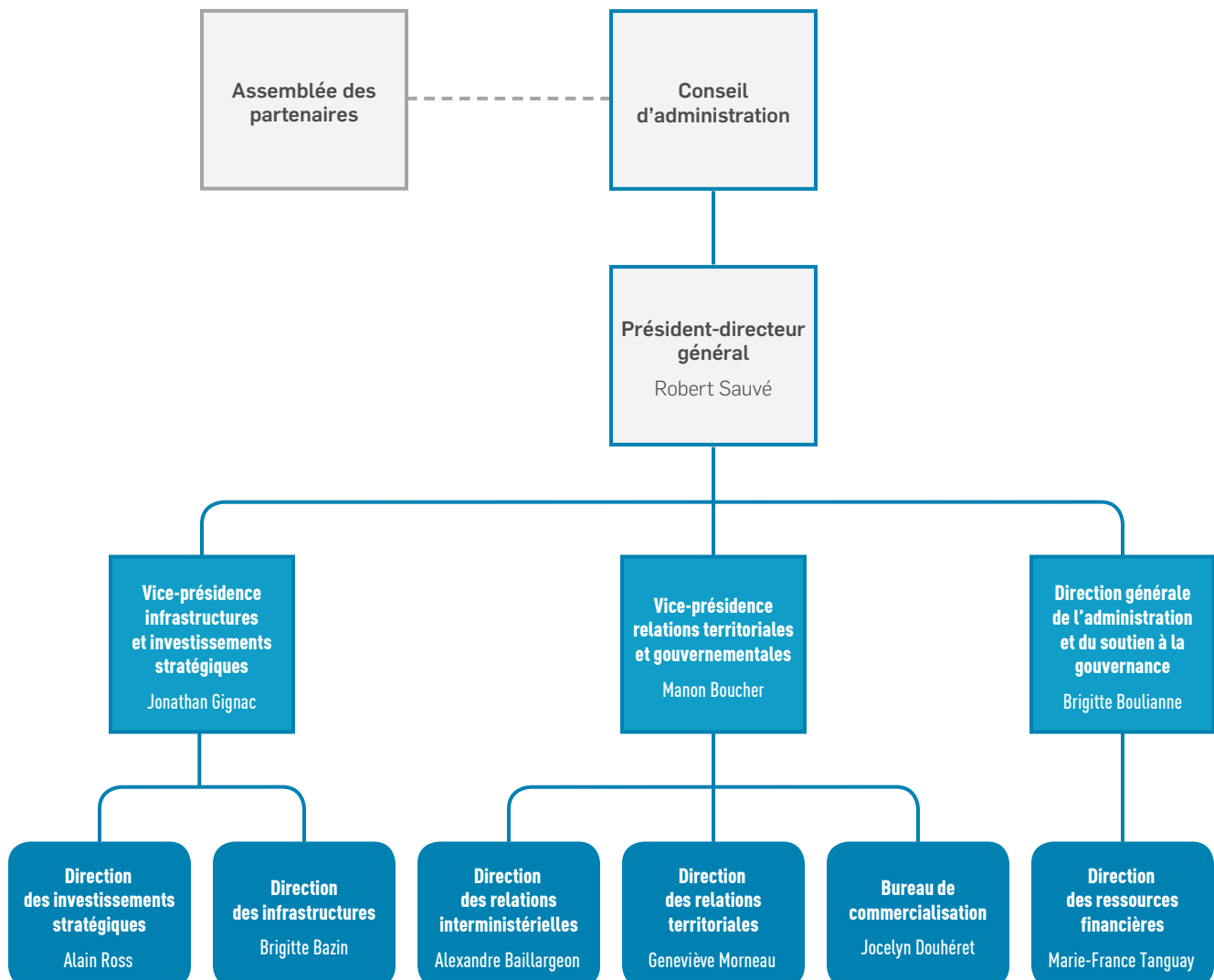
La Vice-présidence infrastructures et investissements stratégiques

La Vice-présidence infrastructures et investissements stratégiques (VPIIS) a pour mandat de contribuer à la mise en valeur du potentiel économique du Nord par diverses interventions visant à créer un climat propice à la mise en valeur des ressources naturelles et au développement économique. La VPIIS s'affaire à planifier, à développer et à assurer la pérennité des infrastructures nécessaires à la réussite du Plan Nord et à l'accès à son territoire, soit principalement en matière de transport de personnes et de marchandises, de production énergétique et de télécommunications. De plus, la VPIIS accompagne les communautés et les entreprises, coordonne la réalisation de projets économiques majeurs et travaille à leur montage financier en ayant pour objectifs de maximiser les retombées économiques sur le territoire du Plan Nord et au Québec.

La Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance

La Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance (DGASG) offre l'expertise et les services requis en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles ainsi que le soutien aux activités du conseil d'administration et de ses comités. Elle assure également la réalisation du plan d'exploitation annuel et du rapport d'activité de la Société. De plus, la DGASG veille au développement organisationnel en matière d'éthique, de transparence, de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information. En 2017-2018, la DGASG a poursuivi l'élaboration et la mise en place de politiques, d'outils de gestion et de procédures afin de consolider les activités de la Société sur le plan administratif, de favoriser sa croissance harmonieuse, tout en assurant le respect de ses obligations légales et réglementaires.

Organigramme de la Société au 31 mars 2018



LES AUTRES EXIGENCES DE REDDITION DE COMPTES

Gestion et contrôle de l'effectif

Répartition de l'effectif pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Le niveau d'effectif global autorisé pour la Société pour la période 2017-2018 était de 90 000 heures rémunérées. Au terme de l'exercice, le total des heures rémunérées est de 80 316 heures. Conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011), la cible fixée a été respectée.

Catégorie	Heures travaillées ¹⁹	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2018 ²⁰
Personnel d'encadrement	13 122	-	13 122	9
Personnel professionnel	48 519	1 604	50 123	35
Personnel de bureau, technicien et assimilé	16 173	213	16 386	11
Étudiants et stagiaires	683	2	685	-
Total	78 497	1 819	80 316	55

Au 1^{er} avril 2017, la Société comptait 44 employés. Au terme de la période de référence, 55 employés travaillent à la Société du Plan Nord.



19. Les heures travaillées incluent les heures associées au corps d'emploi selon les conditions de travail établies, desquelles sont déduites les périodes de congé sans traitement et d'aménagement du temps de travail entraînant une diminution du nombre d'heures.

20. Excluant trois personnes en prêt de service.

Renseignements relatifs aux contrats de service

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État prévoit que la Société doit faire état, dans son rapport d'activité, des contrats de service comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

Renseignements relatifs aux contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Contrats de service	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de service avec une personne physique ²¹	2	120 000
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ²²	3	154 400
Total	5	274 400

Rémunération des dirigeants pour l'exercice 2017-2018

Dans le tableau qui suit, la Société du Plan Nord rend compte de la rémunération de ses dirigeants. Prendre note que l'augmentation des échelles salariales pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 a été incluse dans le calcul du salaire versé sur une base annuelle.

Dirigeants	Salaire versé ²³	Autres avantages ²⁴	Total
Robert Sauvé Président-directeur général	235 847 \$	30 959 \$	266 806 \$
Manon Boucher Vice-présidente relations territoriales et gouvernementales	195 952 \$	24 754 \$	220 706 \$
Jonathan Gignac Vice-président infrastructures et investissements stratégiques	179 173 \$	23 192 \$	202 365 \$
Brigitte Boulianne ²⁵ Directrice générale de l'administration et du soutien à la gouvernance	46 346 \$	5 366 \$	51 712 \$

Ressources informationnelles

La gestion des ressources informationnelles contribue à l'atteinte des objectifs de la Société, grâce au soutien qu'elles procurent à l'ensemble des activités associées à la mission de la Société.

Dépenses et investissements en ressources informationnelles

La Société est assujettie à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03). Au cours de l'exercice 2017-2018, les outils de planification prévus dans cette loi ont été établis par la Société, à savoir la Planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles 2018-2021 et la Programmation annuelle en ressources informationnelles 2017-2018.

21. Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

22. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

23. Aucune rémunération variable n'a été versée au cours de l'exercice 2017-2018.

24. Peut contenir : contribution de l'employeur au régime de retraite et à l'assurance collective et indemnité automobile.

25. M^{me} Boulianne a été nommée le 30 octobre 2017. Sur une base annuelle, son salaire pour l'exercice 2017-2018 est de 109 546 \$.

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles pour 2017-2018

Catégorie de coûts	Coûts capitalisables prévus (investissements)	Coûts capitalisables réels (investissements)	Coûts non capitalisables prévus (dépenses)	Coûts non capitalisables réels (dépenses)
Activités d'encadrement	-	-	-	-
Activités de continuité	1 200 \$	0 \$	431 637 \$	368 992 \$
Dossiers	-	-	-	-
Total	1 200 \$	0 \$	431 637 \$	368 992 \$

Explication des écarts

L'écart en ce qui a trait aux coûts capitalisables est dû au fait que l'achat d'un logiciel n'a pas eu lieu. Pour ce qui est des coûts non capitalisables, l'écart s'explique par des coûts moindres pour l'entente de service en infrastructure bureautique (environ 50 000 \$) et l'entretien du site Internet.

Activités en ressources informationnelles

Au chapitre de la gestion des ressources informationnelles, la Société a reconduit son entente de services avec le ministère du Conseil exécutif pour le soutien et l'exploitation des infrastructures bureautiques, réseautiques et de télécommunications.

La Société utilise quelques progiciels distincts, dont elle assume les coûts, notamment pour les systèmes de paie et comptable. À cela s'ajoutent les activités liées à la mise en place, par le Bureau de commercialisation, d'une plateforme interactive pour les entreprises du Québec ayant un intérêt à être fournisseur de biens et de services sur le territoire du Plan Nord.

Également, la création du site intranet, l'entretien du site Internet et la présence sur les médias sociaux font partie des activités suivies par l'équipe de communication. Enfin, la Société procède à l'élaboration d'un diagnostic organisationnel de ses ressources informationnelles dans le but de bonifier son plan d'action et d'organiser cet important secteur d'activité transversal de façon optimale.

Emploi et qualité de la langue française

En 2017-2018, la Société du Plan Nord a d'abord nommé un mandataire chargé de l'application de la Charte de la langue française qui travaille en étroite collaboration avec l'Office québécois de la langue française (OQLF). Puisque la Société du Plan Nord a dépassé le cap des cinquante employés, elle a formé un comité linguistique permanent. Ce dernier se réunira pour la première fois pendant l'exercice 2018-2019.

La Société du Plan Nord a aussi présenté cette année l'analyse de sa situation linguistique à l'OQLF, en plus de recevoir dans ses bureaux, pour une première rencontre, le conseiller en francisation qui lui a été attribué.

La Société du Plan Nord a finalement jeté les bases de sa politique linguistique institutionnelle. Cette première version a été commentée par l'OQLF. Une version définitive sera déposée au cours de l'exercice 2018-2019 afin d'obtenir son avis officiel.

La politique linguistique de la Société du Plan Nord prendra en compte les conditions particulières liées à l'usage de l'anglais dans ses relations avec certaines de ses clientèles, notamment les autochtones signataires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois ainsi que les entreprises étrangères désirant faire affaire au Québec.

En l'absence d'une politique officielle, la Société a suivi les principes énoncés de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Diffusion de documents ou de renseignements

La Société a notamment déposé sur son site Internet, en application des obligations de diffusion proactive de l'information prévues dans le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, les réponses aux demandes d'accès qu'elle a reçues ainsi que des documents relatifs à ses dépenses.

Accès aux documents

Au cours de l'année 2017-2018, la Société a reçu 10 demandes d'accès. Celles-ci portaient sur des documents de nature administrative. Le tableau ci-dessous détaille les demandes en fonction des réponses fournies au demandeur.

Demandes d'accès traitées par la Société en 2017-2018

Demandes d'accès traitées		Dispositions de la LAI ²⁶ invoquées
Demandes d'accès acceptées totalement	4	-
Demandes d'accès acceptées partiellement	1	Articles 1, 15, 23 et 24
Demandes d'accès refusées	2	
Autres ²⁷	2	Article 1
Total des demandes d'accès traitées²⁸	9	

Sur les 9 demandes d'accès traitées en 2017-2018, 7 l'ont été dans un délai de 1 à 20 jours et 2, dans un délai de 21 à 30 jours. Aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesure d'accommodement ou d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

Protection des renseignements personnels

Conformément au 2^e paragraphe de l'article 2 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est constitué au sein de la Société. Ce comité est composé du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, du responsable de la sécurité de l'information et du responsable de la gestion documentaire.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En 2017-2018, la Société du Plan Nord achève de mettre au point une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles à son égard. Aucune divulgation n'a été reçue par la personne responsable du suivi des divulgations au cours de l'année. En attendant l'entrée en vigueur de la procédure, les employés peuvent s'adresser directement au Protecteur du citoyen.

Audit externe

Le Vérificateur général du Québec a procédé aux travaux d'audit externe et aucuns honoraires ne lui ont été versés par la Société.

26. Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

27. Correspond à une demande redirigée vers un autre organisme public et à une demande pour laquelle la Société ne détenait aucun document.

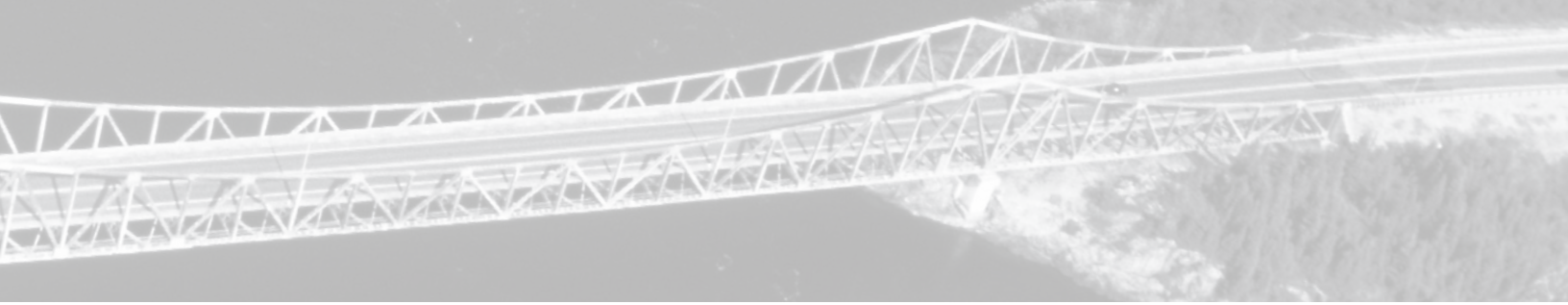
28. On entend par « demandes d'accès traitées » celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière 2017-2018. Sur les 10 demandes d'accès reçues, 9 ont été traitées avant le 31 mars 2018.

ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

Rapport de la direction	53
Rapport de l'auditeur indépendant	54
États financiers	
État des résultats et de l'excédent cumulé	55
État de la situation financière	56
État de la variation des actifs financiers nets	57
État des flux de trésorerie	58
Notes complémentaires	59



Village près de l'embouchure de la rivière Pakuashipi. Photo : Marc Tremblay



Rapport de la direction

Les états financiers de la Société du Plan Nord (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité 2017-2018 concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Robert Sauvé

Québec, le 19 juin 2018

La directrice générale de l'administration
et du soutien à la gouvernance,

Brigitte Boulianne

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Plan Nord qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Plan Nord au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur, CA
Directeur principal
Québec, le 19 juin 2018

Société du Plan Nord

État des résultats et de l'excédent cumulé

De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018		2017
	Budget	Réel	Réel
Revenus			
Subventions du Fonds du Plan Nord			
Activités courantes	71 880 600 \$	74 122 032 \$	109 115 581 \$
Prise de participation dans une entreprise publique		-	100 250 000
Remboursement de capital sur placement de portefeuille (note 6)		27 711	-
Intérêts		237 670	96 497
Autres		74 250	113 852
	71 880 600	74 461 663	209 575 930
Charges			
Subventions	63 770 921	62 393 612	84 587 348
Salaires et avantages sociaux	5 650 525	5 075 139	4 929 720
Services professionnels et techniques	590 961	420 133	451 875
Charges locatives	456 404	444 715	417 571
Communication, promotion	417 430	289 797	275 456
Déplacements	647 118	320 358	332 035
Informatique et télécommunications	263 611	196 630	183 784
Formation et perfectionnement	37 050	38 014	17 114
Fournitures et approvisionnement	38 500	13 258	9 561
Amortissement	8 080	8 882	7 920
Perte liée à une participation dans une entreprise publique (note 7)		18 435 819	16 352 764
Moins-value - placement de portefeuille (note 6)		-	2 083 198
Mauvaises créances		4 055	-
	71 880 600	87 640 412	109 648 346
Excédent (déficit) de l'exercice	- \$	(13 178 749)	99 927 584
Excédent cumulé au début de l'exercice		100 277 995	350 411
Excédent cumulé à la fin de l'exercice		87 099 246 \$	100 277 995 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Plan Nord

État de la situation financière

au 31 mars 2018

	2018	2017
Actifs financiers		
Trésorerie	2 691 323 \$	20 150 747 \$
Subventions à recevoir du Fonds du Plan Nord	35 385 254	44 385 666
Débiteurs (note 4)	36 480	73 088
Avances à une entreprise publique (note 5)	20 070 000	-
Participation dans une entreprise publique (note 7)	66 211 417	83 897 236
	124 394 474	148 506 737
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	36 620 550	47 313 766
Provision pour vacances	553 176	526 697
Provision pour congés de maladie (note 9)	328 772	492 249
Revenus reportés	-	3 500
	37 502 498	48 336 212
Actifs financiers nets	86 891 976	100 170 525
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 10)	44 943	53 825
Avances aux employés (note 11)	123 188	-
Charges payées d'avance	39 139	53 645
	207 270	107 470
Excédent cumulé	87 099 246 \$	100 277 995 \$

Obligations contractuelles et droits contractuels (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



Robert Sauvé
Président-directeur général



Élisabeth Blais
Présidente du conseil d'administration

Société du Plan Nord

État de la variation des actifs financiers nets

De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018		2017
	Budget	Réel	Réel
Excédent (déficit) de l'exercice	- \$	(13 178 749) \$	99 927 584 \$
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions		-	(2 886)
Amortissement	8 080	8 882	7 920
	8 080	(13 169 867)	99 932 618
Variation due aux avances aux employés			
Versement		(123 188)	-
Variation due aux charges payées d'avance			
Utilisation		14 506	-
Acquisitions		-	(14 289)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets		(13 278 549)	99 918 329
Actifs financiers nets au début de l'exercice		100 170 525	252 196
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice		86 891 976 \$	100 170 525 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Plan Nord

État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
Activité de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice	(13 178 749) \$	99 927 584 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 882	7 920
Perte liée à une participation dans une entreprise publique	18 435 819	16 352 764
Moins-value sur placement de portefeuille	(27 711)	2 083 198
	5 238 241	118 371 466
Variation des actifs et passifs financiers liés au fonctionnement :		
Subventions à recevoir du Fonds du Plan Nord	9 000 412	(532 731)
Débiteurs	36 608	1 104 543
Avances à une entreprise publique	(20 070 000)	-
Créditeurs et charges à payer	(10 693 216)	2 597 814
Provision pour vacances	26 479	78 648
Provision pour congés de maladie	(163 477)	25 442
Avances aux employés	(123 188)	-
Charges payées d'avance	14 506	(14 289)
Revenus reportés	(3 500)	1 500
	(21 975 376)	3 260 927
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(16 737 135)	121 632 393
Activités de placement		
Acquisition d'une participation dans une entreprise publique	(750 000)	(100 250 000)
Remboursement de capital sur placement de portefeuille	27 711	-
Placement de portefeuille	-	(2 083 198)
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(722 289)	(102 333 198)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	-	(2 886)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(17 459 424)	19 296 309
Trésorerie au début de l'exercice	20 150 747	854 438
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 691 323 \$	20 150 747 \$
Information supplémentaire		
Intérêts reçus	239 486 \$	92 924 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2018

1. Statut constitutif et nature des activités

La Société est une compagnie à fonds social, est mandataire de l'État et est constituée en vertu de la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.011). Elle a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, conformément aux orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Pour l'administration et le financement de ses activités, la Société reçoit principalement ses revenus de subventions du Fonds du Plan Nord, un fonds spécial du gouvernement du Québec qui est affecté à l'administration de la Société et au financement de ses activités.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. [1985], chapitre 1 [5^e suppl.]), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers de la Société sont établis selon le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Utilisation d'estimations comptables

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, la provision pour moins-value sur placement de portefeuille et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie, les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation, les avances à une entreprise publique ainsi que le placement de portefeuille sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et charges à payer et la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Subventions

Les revenus provenant des subventions du Fonds du Plan Nord ou d'autres sources sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les subventions sont autorisées et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont satisfaits. Les subventions sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les subventions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de subventions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

CHARGES

Les subventions octroyées sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où les subventions sont autorisées par la Société et où les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose du solde de deux comptes bancaires.

Participation dans une entreprise publique

La Société comptabilise la participation qu'elle détient dans une entreprise publique selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est comptabilisée au coût et ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entreprise avec celles de la Société. La variation de cette participation est comptabilisée sous la rubrique «perte liée à une participation dans une entreprise publique».

Placement de portefeuille

Lorsqu'un placement de portefeuille subit une moins-value durable, la valeur comptable du placement est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La variation annuelle de cette provision pour moins-value est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise de valeur.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas suffisamment de données pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est nécessaire, puisque les vacances accumulées seront majoritairement prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers de la Société sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Catégories	Durée
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipements de bureau	5 ans
Équipements informatiques et logiciels	3 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

Avances aux employés

Les avances sont évaluées au coût et ne portent pas intérêts.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS (SUITE)

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Société bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où la Société bénéficie des services acquis.

3. Modifications comptables

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2017, la Société du Plan Nord a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

Norme	Adoption
SP 2200, Information relative aux apparentés	Prospective
SP 3210, Actifs	Prospective
SP 3320, Actifs éventuels	Prospective
SP 3380, Droits contractuels	Prospective
SP 3420, Opérations interentités	Prospective

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Société. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2018

4. Débiteurs

	2018	2017
Taxes à la consommation	21 983 \$	50 518 \$
Intérêts courus	3 198	5 014
Autres débiteurs	11 299	17 556
	36 480 \$	73 088 \$

5. Avances à une entreprise publique

Des avances ont été versées à la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c. durant l'exercice 2017-2018 pour un total de 20 070 000 \$. Elles sont comptabilisées au coût, ne portent pas intérêts et sont remboursables sur demande.

6. Placement de portefeuille

	2018	2017
Société ferroviaire du Nord québécois, s.e.c.		
Remboursement de capital sur placement de portefeuille	(27 711) \$	- \$
Placement effectué au cours de l'exercice	-	2 083 198
Provision pour moins-value sur placement de portefeuille	27 711	(2 083 198)
	- \$	- \$

Ce placement de portefeuille a été transféré du Fonds du Plan Nord à la Société à une valeur comptable nulle au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016. Une perte de valeur équivalente au placement effectué par la Société au cours de l'exercice 2016-2017 a été constatée en raison de la très faible probabilité de récupérer, à court ou moyen terme, sa mise de fonds et de tirer un rendement de son placement. Aucun investissement supplémentaire n'a été effectué durant l'exercice 2017-2018, seul un remboursement de capital a eu lieu.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2018

7. Participation dans une entreprise publique

	2018	2017
Société ferroviaire du Nord québécois, s.e.c.	66 211 417 \$	83 897 236 \$

Le 27 mars 2017, Investissement Québec a transféré ses parts de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) à la Société, en échange d'une compensation de 101 \$. Par la suite, d'autres parts ont été souscrites dans la SFPPN pour un investissement total de 100 250 000 \$ au 31 mars 2017. Un investissement supplémentaire pour des parts a eu lieu au cours de l'exercice de 2017-2018 portant l'investissement total à 101 000 000 \$. Les pertes nettes de la SFPPN depuis l'acquisition par la Société amènent la valeur de la participation dans la SFPPN au 31 mars 2018 à 66 211 417 \$ (83 897 236 \$ au 31 mars 2017). La mission de cette société est de relancer les activités ferroviaires et portuaires des infrastructures situées à Sept-Îles selon le principe d'accès multiusager afin de répondre aux besoins de sociétés minières et d'autres utilisateurs.

Renseignements financiers sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.

	2018	2017
État de la situation financière		
Actif		
Immobilisations corporelles	83 042 771 \$	70 656 170 \$
Autres actifs	22 116 189	20 178 893
Sous-total	105 158 960	90 835 063
Passif		
Sommes dues à des partenaires	2 100 000	2 000 000
Avances de l'administrateur	20 070 000	-
Autres passifs	16 777 543	4 937 827
	38 947 543	6 937 827
Avoir net de la Société en commandite	66 211 417 \$	83 897 236 \$

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2018

7. Participation dans une entreprise publique (suite)

Renseignements financiers sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c. (suite)

	2018	Du 27 mars au 31 mars 2017 (5 jours)
État des résultats		
Revenus	15 412 950 \$	754 \$
Charges	33 848 769	238 473
Perte nette	18 435 819	237 719
Effet net de l'opération de restructuration	-	16 115 045
Perte liée à une participation dans une entreprise publique	18 435 819 \$	16 352 764 \$

La SFPPN prépare ses états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé. Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que la valeur de la participation dans les entreprises ayant une obligation d'information du public soit établie sur la base des Normes internationales d'information financière (IFRS). Aucun ajustement n'a été nécessaire pour inclure les données financières de l'entreprise selon ces normes.

Éventualité relative à la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.

Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite de remplacement pour les employés syndiqués n'a pas encore été mis en place et la Société en commandite devra, lors de la mise en place de ce régime de retraite, effectuer des contributions à titre d'employeur, et ce, rétroactivement pour la période débutant le 9 mars 2016.

Un montant de 863 994 \$ (480 000 \$ au 31 mars 2017) a été provisionné aux états financiers de la Société en commandite à cet effet sur la base d'un taux de rappel positif de 50 %. Au 31 mars 2018, le conseiller juridique n'a pas été en mesure de quantifier cette réclamation à ce stade du processus. Il existe cependant une incertitude reliée à la mesure.

Obligations contractuelles de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.

La Société en commandite s'est engagée par baux jusqu'en 2027 pour la location d'un terrain, de deux quais et du droit d'accès à un quai. Le solde des engagements de ces baux, exclusion faite des clauses escalatoires, d'indexation, de réduction ou autres, s'établit à 2 912 761 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants : 368 282 \$ pour 2018-2019 et 407 117 \$ pour les quatre exercices subséquents.

Selon une convention de bail, une tarification dégressive en fonction de la progression des volumes annuels réalisés au quai Pointe-Noire sera appliquée selon le tonnage manutentionné.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2018

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2018	2017
Subventions à des apparentés	32 601 944 \$	30 036 895 \$
Autres subventions	3 175 761	16 706 094
Autres crédoiteurs et charges à payer		
Ministère du Conseil exécutif	70 607	291 581
Autres	772 238	279 196
	36 620 550 \$	47 313 766 \$

9. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), ce dernier faisant partie du RRPE. Ces régimes de retraite interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS est passé de 15,03 % à 12,82 %.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible, qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, la Société verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de la Société, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 442 653 \$ (452 929 \$ au 31 mars 2017). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Selon les dispositions de ce programme, les employés de la Société peuvent accumuler les journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours.

De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2018

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

La convention collective 2015-2020 intervenue en juin 2016 au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec et l'entente de principe intervenue en mars 2018 au niveau des conditions salariales des professionnels du gouvernement du Québec ont modifié ce programme. Depuis le 1^{er} avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent à partir du 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

Les obligations à long terme rattachées à ce programme sont établies à l'aide d'une méthode qui répartit le coût du programme sur la durée de la carrière active des employés et elles augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2018	2017
Taux d'indexation	1,75 %	1,50 %
Taux moyen pondéré d'actualisation	2,98 %	2,84 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 à 33 ans	1 à 33 ans

Les variations de la provision au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

	2018	2017
Solde au début	492 249 \$	466 807 \$
Charge de l'exercice	(81 283)	80 292
Prestations versées	(82 194)	(54 850)
Solde à la fin	328 772 \$	492 249 \$

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2018

10. Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives	Mobilier et équipements de bureau	Équipements informatiques et logiciels	2018 Total
Coût				
Solde au début	58 219 \$	1 532 \$	8 262 \$	68 013 \$
Acquisitions	-	-	-	-
Solde à la fin	58 219	1 532	8 262	68 013
Amortissement cumulé				
Solde au début	10 244	510	3 434	14 188
Amortissement	5 822	306	2 754	8 882
Solde à la fin	16 066	816	6 188	23 070
Valeur comptable nette	42 153 \$	716 \$	2 074 \$	44 943 \$

	Améliorations locatives	Mobilier et équipements de bureau	Équipements informatiques et logiciels	2017 Total
Coût				
Solde au début	58 219 \$	1 532 \$	5 376 \$	65 127 \$
Acquisitions	-	-	2 886	2 886
Solde à la fin	58 219	1 532	8 262	68 013
Amortissement cumulé				
Solde au début	4 422	204	1 642	6 268
Amortissement	5 822	306	1 792	7 920
Solde à la fin	10 244	510	3 434	14 188
Valeur comptable nette	47 975 \$	1 022 \$	4 828 \$	53 825 \$

11. Avances aux employés

Les avances aux employés correspondent à une avance de 8 jours de salaire consentie aux employés afin de permettre à la Société de reporter de deux semaines le versement de la paie. Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables au plus tard au départ de l'employé.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2018

12. Obligations contractuelles et droits contractuels

Obligations contractuelles

La Société est engagée auprès d'apparentés dans le cadre d'ententes relatives à la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020 du gouvernement du Québec ainsi qu'en vertu de décrets pris par le gouvernement du Québec avant l'entrée en fonction de la Société et dont elle assure la continuité conformément à l'article 102 de sa loi constitutive. Elle s'est également engagée auprès d'un apparenté pour des services informatiques. Le total de ces engagements est de 90 897 809 \$ (121 623 503 \$ au 31 mars 2017).

Ces ententes comportent des montants annuels d'engagement maximum qui sont versés en fonction du degré de réalisation des actions prévues et sur présentation de pièces justificatives. Elles ne comportent toutefois pas de montant minimum à verser.

La Société est également engagée à verser des aides financières totalisant 6 049 582 \$ (6 025 574 \$ au 31 mars 2017) pour la réalisation de divers projets d'amélioration d'infrastructures sur le territoire du Plan Nord et dans le cadre du programme Fonds d'initiatives du Plan Nord.

Les versements pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

	Apparentés	Autres	Total
2019	47 243 019 \$	6 022 786 \$	53 265 805 \$
2020	41 774 790	26 796	41 801 586
2021	1 880 000	-	1 880 000
	90 897 809 \$	6 049 582 \$	96 947 391 \$

Droits contractuels

La Société a conclu une entente avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation pour la réalisation de mesures sur l'accessibilité à un réseau numérique performant, en vertu de laquelle, elle recevra des sommes de la part de cet apparenté. Le total de cette aide financière est de 73 638 854 \$. Les versements seront répartis de la façon suivante : 22 227 771 \$ en 2018-2019, 47 500 000 \$ en 2019-2020 et 3 911 083 \$ en 2020-2021.

13. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la Société. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration ainsi que du président directeur-général de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2018

14. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles. L'analyse suivante indique l'exposition de la Société aux risques au 31 mars 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et aux débiteurs.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, correspondant à leur valeur comptable, est la suivante:

	2018	2017
Trésorerie	2 691 323 \$	20 150 747 \$
Débiteurs à l'exception des taxes à la consommation	14 497	22 570
	2 705 820 \$	20 173 317 \$

Le risque de crédit associé à la trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont une coopérative de services financiers canadienne ainsi qu'une banque canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales. Le risque de crédit associé aux débiteurs est jugé négligeable, considérant l'importance des sommes. Aucune provision pour mauvaise créance n'a été jugée nécessaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels. La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

La Société est peu exposée au risque de liquidité étant donné que le Fonds du Plan Nord verse, sur demande, les subventions que la Société octroie et que, à l'égard des opérations courantes, une subvention est versée mensuellement sur la base des prévisions de trésorerie.

Au 31 mars 2018, l'échéance des passifs financiers de la Société, soit les créanciers et charges à payer ainsi que la provision pour vacances totalisant 37 173 726 \$, est de moins de six mois pour la majorité.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2018

14. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie porte intérêt à un taux variable. La Société ne comptant pas sur les revenus d'intérêts pour ses opérations courantes, le risque de taux d'intérêt relativement au flux de trésorerie auquel elle est exposée est minime.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2017 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2018.



Parc national Kuururjuaq au Nunavik. Photo : Administration Régionale Kativik

ANNEXE A

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord

Entrée en vigueur : 5 novembre 2015

Préambule

Mission

La Société du Plan Nord (« la Société ») a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société est composé de 9 à 15 membres, dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général. Au moins la majorité des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants. De même, au moins la majorité des membres doivent provenir du territoire du Plan Nord et le président doit y résider.

Dans l'exercice de leurs responsabilités, les administrateurs doivent agir dans le respect des principes d'éthique et s'inspirer des valeurs organisationnelles qui sous-tendent ces principes. De plus, leur conduite doit être conforme aux règles de déontologie qui leur sont applicables. Au regard des obligations qui leur sont dévolues, les administrateurs doivent exercer leur indépendance d'esprit, laquelle se traduit, entre autres, par leur responsabilité respective d'exercer leur jugement en faveur de la mission de l'organisation.

1. Objet et champ d'application

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord (« le Code ») a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens en l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser une saine gestion ainsi que la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses administrateurs.

Le Code établit les principes éthiques et les règles déontologiques de la Société. Les principes éthiques tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et des principes généraux de gestion. Les règles déontologiques portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

Le Code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société, que ceux-ci soient indépendants ou non. Outre le présent Code, l'administrateur est également assujéti aux règles déontologiques prévues à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (RLRQ, chapitre T-11.011) et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r.0.1).

2. Principes éthiques et valeurs

L'éthique fait appel à l'adhésion des personnes à des valeurs plutôt qu'à l'observance de normes. Face à une situation donnée, la décision part d'une réflexion sur les conséquences positives et négatives de l'action envisagée sur soi, sur autrui et sur l'environnement, et ce, par rapport aux valeurs que l'organisation préconise.

Il s'agit donc pour l'administrateur de choisir la meilleure chose à faire dans les circonstances qui se présentent à lui. L'intérêt qu'offre l'éthique réside dans son objectif qui est de développer la capacité de chacun à prendre des décisions responsables.

Au sein de la Société, l'éthique vise à assurer une cohérence entre les propos, les décisions et les actions. Elle rappelle le lien entre la réalisation de la mission de la Société, l'intégration de ses valeurs dans les pratiques quotidiennes et le respect par chacun de ses obligations déontologiques. À cette fin, la Société souhaite compter sur l'engagement des personnes pour assurer cette cohérence et réaliser sa mission.

2.1. Valeurs organisationnelles et principes de gestion

Dans le cadre de son mandat, l'administrateur contribue à la réalisation de la mission de la Société du Plan Nord et s'engage ainsi à promouvoir les valeurs organisationnelles :

- L'intégrité
- La concertation
- L'équité
- L'engagement
- La responsabilité
- L'excellence

De plus, l'administrateur s'engage à appliquer les principes de gestion suivants :

- S'appuyer sur la compétence des membres du conseil d'administration et du personnel.
- Favoriser la transparence de la gestion et le respect de principes d'éthique élevés.
- Promouvoir un développement durable exemplaire.
- Favoriser une approche globale, intégrée, cohérente et responsable.
- Être à l'écoute des besoins des populations nordiques.

2.2. Loyauté, honnêteté et équité

Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec loyauté, honnêteté et équité. Il doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération incompatible avec la mission, la vision et les intérêts de la Société, notamment toute considération politique partisane.

2.3. Compétence, prudence, diligence et efficacité

Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit faire preuve de compétence, de prudence, de diligence et d'efficacité. Il doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.

L'administrateur a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par la Société et d'en promouvoir le respect et de s'y conformer. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

3. Règles de déontologie

Les règles de déontologie imposent des devoirs et des obligations aux administrateurs; elles déterminent la conduite qu'ils doivent adopter dans des circonstances particulières.

3.1. Discrétion et confidentialité

L'administrateur est tenu à la discrétion quant à toute information dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et au respect, pendant et après son mandat, du caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations et les décisions du conseil d'administration, les positions défendues par les administrateurs ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

L'administrateur ne peut pas non plus, utiliser l'information confidentielle à son avantage personnel, ni à celui d'autres personnes (physiques ou morales), ni à celui d'un groupe d'intérêts.

L'administrateur a la responsabilité de prendre des mesures de sécurité visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Il doit notamment :

- I. Ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'informations confidentielles;
- II. Prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents papier ou électroniques;
- III. Éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des informations confidentielles;
- IV. Ne pas communiquer à une personne autre qu'un administrateur du conseil d'administration un document du conseil d'administration sans l'autorisation au préalable de la Société;
- V. Indiquer sur les documents susceptibles de circuler le fait qu'ils contiennent de l'information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
- VI. Se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur;
- VII. Remettre, à la cessation de son mandat, sa tablette électronique, sa carte d'accès ainsi que tout document détenu concernant le conseil d'administration.

3.2. Conflit d'intérêts

Un administrateur doit prendre les mesures requises afin d'éviter tout conflit d'intérêts, et ce, de façon à préserver la confiance de la clientèle et des partenaires de la Société ainsi que du public en général et à maintenir constamment son impartialité dans l'exécution de ses tâches ou responsabilités.

La notion de conflit d'intérêt comprend toute situation réelle, apparente ou potentielle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée²⁹ au détriment des intérêts de la Société.

Dans le but de prévenir la survenance d'un conflit d'intérêts, tout administrateur doit remplir la « Déclaration d'intérêt » dans la forme et à la fréquence prévue aux modalités d'application du présent Code.

Lorsqu'un administrateur qui exerce des fonctions à temps plein au sein de la Société se retrouve dans une situation de conflits d'intérêts, il doit renoncer à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions.³⁰

29. La notion de « personnes liées » peut notamment faire référence à des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, société ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

30. Le président-directeur général est le seul administrateur de la Société à exercer ses fonctions à temps plein.

Il est de la responsabilité des administrateurs de signaler les risques de conflits d'intérêt réels ou apparents qui les concernent. L'administrateur en informe le secrétaire, s'il constate la situation avant la séance, ou, s'il ne la constate qu'au moment de la séance, au moment réservé à cet effet en début de séance. Selon la situation, les mesures appropriées seront prises conformément aux modalités d'application prévues au présent Code.

3.3. Loyauté à l'autorité constituée

Dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur ou le dirigeant doit agir avec loyauté afin de maintenir une relation de confiance entre lui et la Société.

Cette obligation de loyauté implique qu'il doit adhérer à la mission de la Société, qu'il doit défendre les intérêts de cette dernière et éviter de lui causer du tort, notamment en remettant en question les décisions prises par le conseil d'administration, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

3.4. Cadeaux, marques de courtoisie

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une personne qui lui est liée ou un tiers. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autre que celui d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.

3.5. Communications

De manière générale, le président-directeur général est le porte-parole de la Société. Dans le cadre de ses fonctions, il est appuyé par le responsable des communications de la Société, qui veille à assurer la cohérence des messages que la Société diffuse. Lorsqu'un administrateur reçoit une demande de représentants des médias ou une demande de présentation, il doit la faire parvenir sans délai au responsable des communications qui veillera à en assurer le suivi.

L'administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une prise de position publique qui reflète son opinion personnelle, y compris dans les médias sociaux et les sites de collaboration.

3.6. Prestation de services

Un administrateur ne doit pas offrir ni dispenser, sur une base contractuelle, un service-conseil ou d'autres services à la Société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts.

3.7. Utilisation de biens et de services de la Société à des fins personnelles

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut pas utiliser les biens et les ressources de la Société à son profit ou au profit de tiers.

Les biens et les ressources de la Société incluent, notamment :

- les biens matériels, y compris les biens électroniques;
- le personnel;
- le travail accompli par le personnel ou par une tierce partie, les dirigeants et les administrateurs de la Société.

Chaque administrateur a l'obligation de protéger les biens et les ressources de la Société et peut les utiliser seulement au profit de l'organisation.

3.8. Neutralité politique et devoir de réserve

L'administrateur doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane afin de préserver l'intégrité et l'impartialité de la Société et pour s'assurer d'agir dans l'intérêt de la Société et de ses clientèles. Par ailleurs, il doit toujours faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

3.9. Non-ingérence dans le fonctionnement interne

Tout administrateur, outre le président-directeur général, doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Société. Il doit s'abstenir de communiquer avec un dirigeant, un cadre ou un employé de la Société pour discuter ou requérir un renseignement relativement à un projet ou un dossier de la Société le concernant. L'administrateur doit plutôt diriger sa demande vers la présidente du conseil d'administration qui assurera le suivi nécessaire auprès du président-directeur général.

3.10. Après-mandat

Les obligations de loyauté et d'intégrité d'un administrateur restent en vigueur même après qu'il ait cessé de remplir ses fonctions à la Société.

Après avoir cessé d'être membre du conseil d'administration de la Société, un administrateur ne peut pas agir de manière à tirer un avantage indu de sa charge antérieure. Il ne peut pas non plus donner à une personne ou à une organisation des conseils fondés sur des renseignements concernant la Société qui n'étaient pas du domaine public et qu'il a obtenus pendant qu'il siégeait au conseil d'administration.

Il lui est également interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la Société est partie et à propos de laquelle il détient de l'information qui n'est pas du domaine public.

Les administrateurs de la Société ne peuvent pas traiter, dans les circonstances qui sont prévues au paragraphe précédent, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

4. Modalités d'application

4.1. Rôle du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines («le Comité») veille à l'élaboration et à l'application du présent Code. Il en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie.

Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un administrateur d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code.

Le Comité désigne le Secrétaire pour l'appuyer dans cette fonction.

Le Comité doit :

- I. réviser le présent Code et soumettre toute modification au conseil d'administration pour approbation;
- II. assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
- III. donner son avis et fournir son soutien au conseil d'administration et à tout administrateur confronté à une situation problématique;
- IV. traiter toute demande d'information relative au présent Code;
- V. faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations, sur toute situation particulière susceptible de constituer un manquement au présent Code.

Lorsque le Comité a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le président du conseil d'administration.

4.2. Rôle du secrétaire

Le secrétaire assiste le Comité et le président du conseil d'administration dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Le secrétaire tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.

Lorsque le secrétaire constate qu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une séance du conseil d'administration ou d'un comité comporte la possibilité d'un conflit d'intérêts, il communique avec l'administrateur concerné pour en discuter et convenir des mesures à prendre pour préserver le processus décisionnel du conseil d'administration et éviter toute situation réelle de conflit d'intérêt. En cas de doute sur la conduite à prendre, le secrétaire soumet la question au Comité.

4.3. Adhésion

Le présent Code fait partie des obligations liées à la charge de l'administrateur. Il s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code, en remplissant le formulaire à l'annexe I.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le Comité.

4.4. Déclaration d'intérêts

Lorsqu'un administrateur entre en fonction à la Société et, par la suite, au plus tard le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, il doit remplir le formulaire à l'annexe 2 intitulé Déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord.

Si un changement à sa situation survient en cours d'année, l'administrateur doit mettre à jour sa déclaration d'intérêt, et ce, dès qu'il en a connaissance.

4.5. Traitement des risques de conflits d'intérêts

Lorsqu'un administrateur déclare une situation de conflit d'intérêts réel, celui-ci doit s'abstenir de participer à la prise de décision sur toute question concernant cette situation et éviter d'influencer le vote ou la prise de décision qui s'y rapporte.

Il doit en outre se retirer de la réunion pour la durée des discussions et de la prise de décision concernant cette situation. S'il y a lieu, il peut transmettre de l'information sur la situation avant les discussions. Mention de la déclaration du conflit d'intérêts et du retrait de la réunion doit être faite au procès-verbal de la réunion.

Lorsqu'un administrateur déclare qu'il pourrait être perçu comme étant en situation de conflit d'intérêts (apparent), des mesures appropriées en fonction de la situation particulières sont prises, telles que :

- I. lui demander de s'absenter des discussions et de la prise de décision;
- II. imposer des limites à son intervention, à sa participation aux discussions et à la prise de décision;
- III. demander un avis au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;
- IV. conclure qu'il n'est pas nécessaire d'agir.

Une mention de la déclaration de la situation de conflit d'intérêts, de la décision rendue à son égard et de la justification de la décision doit être faite au procès-verbal de toute réunion.

4.6. Signalement

L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle, en transmettant l'information suivante au secrétaire :

- I. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- II. la description de la violation;
- III. la date ou la période de survenance de la violation;
- IV. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

4.7. Défaut de conformité et sanctions

Un défaut de conformité à l'un ou l'autre des aspects du Code entraînera des sanctions qui différeront selon la nature, la gravité et la persistance du manquement. À cet effet, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir et le processus disciplinaire applicable est celui prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.



Rivière Chibougamau. Photo : Société du Plan Nord

ANNEXE B

Liste des membres de l'Assemblée des partenaires

En date du 31 mars 2018

Organismes	Représentants
Nations autochtones	
Chef d'une communauté de la nation innue	En rotation
Chef d'une communauté de la nation innue	En rotation
Naskapis : chef de la nation naskapie de Kawawachikamach	Noah Swappie
Naskapis	À déterminer
Cris : Grand Conseil des Cris du Québec, grand chef	Abel Bosum
Cris : Grand Conseil des Cris du Québec, grand chef adjoint	Mandy Gull
Inuit : président de Makivik	Charlie Watt
Inuit : présidente de l'Administration régionale Kativik	Jennifer Munick
Région Eeyou-Istchee Baie-James	
Gouvernement régional d'Eeyou-Istchee Baie-James : vice-présidente	Manon Cyr (présidente de l'Assemblée)
Administration régionale Baie-James : président	René Dubé
Région de la Côte-Nord	
Maire de Sept-Îles	Réjean Porlier
Maire de Baie-Comeau	Yves Montigny
Préfet de la MRC de Caniapiscau	Martin St-Laurent
Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Préfet de la MRC Maria-Chapdelaine	Luc Simard
Secteur mines	
Association minière du Québec : présidente-directrice générale	Josée Méthot
Association de l'exploration minière du Québec : directrice générale	Valérie Filion
Secteur forêt	
Conseil de l'industrie forestière du Québec : président-directeur général	Denis Lebel

Organismes	Représentants
Secteur énergie	
Hydro-Québec Production : directrice Projets de développement et stratégies	Sonia St-Arnaud
Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) : directeur général	Jean-François Samray (vice-président de l'Assemblée)
Secteur tourisme	
Tourisme Eeyou Istchee : directrice administrative	Robin McGinley
Secteur faune	
Université Laval : professeur titulaire	Steeve Côté
Secteur environnement	
Société pour la nature et les parcs Section Québec (SNAP) Québec : directeur général	Alain Branchaud
Secteur santé	
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik : directrice générale	Minnie Grey
Secteur éducation	
Cégep de Sept-Îles : directeur général	Donald Bherer
Secteur main-d'œuvre	
Retraité : ancien directeur régional du MESS	Ghislain Desjardins
Secteur connaissances et recherche	
Université Laval : rectrice	Sophie D'Amours
Secteur culture	
Institut Tshakapesh : directrice générale	Marjolaine Tshernish

